

HC  
115  
.A252414  
no. 13

RAPPORT DU *Canada*  
GROUPE D'ÉTUDE SUR

---

L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA CHAUSSURE

---

Président, D. G. MacLeod

DEPARTMENT OF  
TRADE & COMMERCE  
LIBRARY  
DEC 4 1970  
BIBLIOTHÈQUE  
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE  
ET DU COMMERCE

REPORT NO. 101 - MINISTÈRE DE LA CHAUSSURE

GRUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF

L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF

RAPPORT SUR L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL	i
LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT	iii
REMERCIEMENTS	iv
I INTRODUCTION	1
II CONTRÔLE DES IMPORTATIONS ET VIABILITÉ DE L'INDUSTRIE	3
III POLITIQUE SUR LES TARIFS DOUANIERS ET L'IMPÔT	5
IV RATIONALISATION DE L'INDUSTRIE - STRATÉGIE SECTORIELLE DES INDUSTRIES DE LA CHAUSSURE ET DU TANNAGE - FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE - PROGRAMMES D'AIDE DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX	8
V LÉGISLATION SUR LA CONSOMMATION, LES SOCIÉTÉS ET LE MILIEU	9
VI LE CANAL DE DISTRIBUTION DE LA CHAUSSURE: COORDINATION ET RATIONALISATION	10
VII CONCLUSION	11
 <u>PIÈCES</u>	
1. RAPPORT DU CONFERENCE BOARD DU CANADA	12
2. POLITIQUE DE LA CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES SUR L'IMPORTATION DES CHAUSSURES AU CANADA	26

## L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

### GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF

---

Président M. D.G. MacLeod, président  
Savage Shoes (1970) Ltd

#### MEMBRES

MM. C. Brouillette Vice-président exécutif  
H.H. Brown Shoe Co. (Canada) Ltd

A.J. Carrier Président  
J.D. Carrier Shoe Co. Limited

J.W. Côté Président  
Unico Shoes Ltd

W.H. Kaufman Président  
Kaufman Footwear Ltd

L.J. Kenney Directeur de l'enseignement  
Travailleurs canadiens de  
l'alimentation et d'autres industries

N. Lefebvre Président  
J.P. Corbeil Shoe Co. Ltd

I.E. Reilly Coordinateur canadien, division de la  
chaussure, Union internationale des  
employés de commerce

C. Ruel Conseiller technique  
Centrale des syndicats démocratiques

S. Troster Secrétaire-trésorier  
Edna Shoes Mfg. Co. Ltd

Z.B. Wowk Vice-président et directeur général  
Maple Leaf Shoe Co. Ltd

#### OBSERVATEURS

MM. R.J. Halfnight Ministère de l'Industrie et du Tourisme  
de l'Ontario

M.W. Hanson Ministère de l'Industrie et du Commerce  
du Québec

J.G. Maheu L'Association des manufacturiers de  
chaussures du Canada

P. Marceau Ministère de l'Industrie et du Commerce  
du Québec

Mmes B. Mazer

C. Pestieau

Ministère du Développement économique de  
la Colombie-Britannique

Institut de recherches C.D. Howe

SECRÉTAIRE

M. P.A. Barker

Directeur général, Direction des textiles  
et des produits de consommation,  
ministère de l'Industrie et du  
Commerce, Ottawa

1e 14 juillet 1978

L'honorable Jack H. Horner  
Ministre de l'Industrie et du Commerce

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, ci-joint, le rapport unanime du Groupe consultatif de l'industrie canadienne de la chaussure.

Dans le cadre de son processus de consultation, le Groupe a remis son projet de rapport aux associations qui composent la National Footwear Conference (détaillants, importateurs, tanneurs, fournisseurs et commis-voyageurs). Nous n'avons reçu jusqu'ici aucune observation, sauf que les tanneurs nous ont fait part de vive voix de leur appui et de leur accord. Si nous recevons d'autres observations, nous vous les transmettrons pour inclusion dans le rapport à titre d'annexes.

Le Groupe tient à souligner l'excellente collaboration qu'il a reçue des fonctionnaires à tous les paliers et, en ma qualité de président, je remercie sincèrement tous les membres du Groupe de leurs efforts exceptionnels et de leur dévouement exemplaire.

Respectueusement soumis,

Le président,  
Groupe consultatif de l'industrie  
canadienne de la chaussure,



Donald G. MacLeod

## REMERCIEMENTS

Les membres du Groupe de travail consultatif sur l'industrie de la chaussure remercient les personnes nommées ci-dessous de leur précieuse contribution au présent rapport.

Le président,

D.G. MacLeod

MM. F. Bastien	Ministère du Travail, Ottawa
C.G. Desmarais	Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ottawa
R. Fournier	Ministère de l'Expansion économique régionale, Ottawa
Mmes B.T. Giacomini	Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ottawa
S. Kirby	Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ottawa
MM. J.P. Roy	Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ottawa
B.A. Sulzenko	Ministère des Finances, Ottawa
W.C. Wilton	Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ottawa

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF  
SUR L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

I INTRODUCTION

1. Objectifs: L'industrie de la chaussure est heureuse de pouvoir présenter ses propositions visant à augmenter la rentabilité, la compétitivité et la prospérité de l'industrie de fabrication de la chaussure. Il est reconnu que ces propositions peuvent être pertinentes pour toutes les industries de fabrication du Canada. Les consultations en cours constituent une mesure des plus louables, permettant de comprendre davantage les questions et les problèmes de tous les groupes et de toutes les personnes qui ont participé aux activités du groupe de travail, et qui, à son tour, devrait mener à des changements importants dans les principes directeurs; elle devrait par conséquent être poursuivie.
2. Les membres du groupe de travail consultatif sur l'industrie de la chaussure ont grandement bénéficié de l'étroite collaboration de tous les participants à la préparation et à la présentation du rapport au Tribunal antidumping, au printemps et à l'été de 1977, et ont plus particulièrement mis à profit l'étude très vaste et bien documentée de l'industrie, comme elle est énoncée dans le rapport du Tribunal antidumping, daté du mois de septembre 1977.
3. Les industries de la chaussure et du tannage font partie des quelques secteurs industriels pour lesquels une stratégie sectorielle a été établie. Elles ont entrepris de faciliter la mise en application de la stratégie et sont sur le point d'en tirer des avantages de plus en plus importants au fur et à mesure du développement et de l'utilisation de ses programmes par les industries.
4. L'énoncé ci-dessus s'appuie sur le rapport du Tribunal antidumping qui met l'accent sur la compétitivité de l'industrie canadienne de la chaussure dans les domaines de la mode, de la productivité des employés, de la qualité et de l'utilisation de la technologie de pointe. Le rapport confirme ce que les industriels savent depuis longtemps, soit que pour survivre l'industrie doit améliorer sa capacité de concurrencer les prix des importations. Le présent rapport vise principalement à recommander la prise de mesures qui permettront à l'industrie d'établir des prix compétitifs dans les secteurs où ils ne le sont pas et de les maintenir là où ils le sont.
5. La fabrication de la chaussure résulte en des produits obtenus à partir du cuir, une matière véritablement naturelle; c'est pourquoi cette industrie en est une où la main-d'oeuvre compte pour une plus grande partie comparativement aux autres industries de fabrication. Ce phénomène a des conséquences majeures sur les coûts de production des chaussures et aussi sur le coût de la principale matière première, le cuir. Plus de 25 pour cent du prix de gros de la chaussure fabriquée au Canada représente les frais de main-d'oeuvre de fabrication, directs ou indirects. En outre, lorsqu'on ajoute le travail des fournisseurs de matières premières, le total des frais de main-d'oeuvre atteint plus de 60 pour cent du prix de gros.
6. Le haut contenu de main-d'oeuvre caractérise les industries canadiennes les plus vulnérables à la concurrence des importations à bon marché; par conséquent, l'industrie de la chaussure a beaucoup en commun avec les industries des textiles, du vêtement, des meubles et de certaines pièces électroniques. (Voir le rapport du Conference Board du Canada, ci-joint (pièce 1)).
7. Le groupe de travail a eu l'occasion d'examiner les projections de la croissance démographique et de la population active, puisées à diverses sources, et est d'accord avec les projections et les analyses qui malheureusement indiquent qu'il faudra bien des décennies pour éliminer les disparités régionales et démographiques dans le domaine de l'emploi.

Les analyses et les autres données du Congrès du travail du Canada montrent clairement que les hommes âgés de moins de 25 ans et les femmes qui font partie de la population active sont les plus touchés par le chômage. L'industrie de la chaussure emploie un nombre considérable de ces mêmes personnes. Par conséquent, elles est très importante en tant qu'employeur en général et en particulier dans les collectivités de petite et moyenne importance de l'Ontario et du Québec où la fabrication des chaussures constitue la principale source d'emploi.

8. Les conclusions du Tribunal antidumping selon lesquelles l'industrie a subi de graves préjudices et l'imposition du contingentement des importations de chaussures prouvent la gravité de la menace que représentent les importations pour l'emploi et pour la viabilité des secteurs de la fabrication, du tannage et de la production des chaussures.
9. Lorsqu'il a élaboré ses recommandations aux divers niveaux du gouvernement, le groupe de travail a pensé qu'il était d'une importance vitale de reconnaître deux principales réalités économiques et d'essayer de les concilier:
  - (i) Le Canada est un pays axé sur le commerce extérieur et, pour maintenir son niveau de vie et réduire ses coûts, il lui faut encourager ce commerce;
  - (ii) Fournir aux Canadiens des emplois productifs utiles constitue le principal défi du dernier quart du vingtième siècle et ce défi durera probablement au-delà de cette période.

Pour le secteur privé, le défi consiste à stimuler la consommation et à payer des salaires qui favorisent la consommation, ainsi qu'à effectuer les investissements requis pour la création des emplois nécessaires.

Pour le gouvernement, il s'agit de créer les conditions favorables à la réalisation de telles activités, acceptables sur le plan politique et viables sur le plan économique. Nous sommes bien persuadés que la majorité des Canadiens admet que de telles mesures s'imposent DÈS À PRÉSENT.

10. La tâche de concilier les divers objectifs contradictoires dans leur application spécifique à l'industrie de la chaussure pourrait le mieux se définir dans la reconnaissance que:
  - (i) aucune industrie canadienne responsable n'admettrait la réduction du niveau des salaires ou l'abrogation des lois relatives à la protection des employés, au travail des enfants et au bien-être social, afin de rendre les coûts de main-d'oeuvre et les conditions de travail équivalents à ceux de certains pays qui sont les principaux concurrents du Canada.
  - (ii) le nombre considérable de règlements établis par Revenu Canada, entraînant une valeur ajoutée en douane sur la chaussures provenant d'Italie, d'Espagne, de Taiwan, de Corée ou du Brésil, indique clairement la nature de la concurrence à laquelle l'industrie canadienne doit faire face. Des exemples particuliers de syndicats ouvriers "contrôlés", d'embauche d'enfants et d'absence totale de mesures sociales ont été discutés en profondeur et doivent être reconnus comme facteurs de concurrence étrangère, afin d'éviter une plus grande perte d'emplois au Canada.\*

\* Le rapport établi par William Scanlon, du Syndicat des travailleurs de la chaussure et de la FAT/COI (Fédération américaine du travail et Congrès des organisations industrielles), décrit en détail un exemple de ce genre de concurrence.

- (iii) il est reconnu que la plupart des travailleurs de l'industrie de la chaussure dans le reste du monde ont beaucoup de rattrapage à faire par rapport à leurs vis-à-vis canadiens; cependant, problème encore plus important, les ouvriers canadiens de l'industrie de la chaussure ont beaucoup de rattrapage à faire pour rejoindre plusieurs autres ouvriers canadiens.

11. Le présent rapport est donc le fruit des efforts du groupe de travail pour exposer les réalités de l'industrie canadienne de la chaussure dans le contexte de l'économie canadienne et offrir des recommandations raisonnables, pertinentes et pratiques, dans l'intérêt de tous les Canadiens, afin de permettre des améliorations considérables dans les domaines de la sécurité de l'emploi et des investissements fournis par l'industrie de fabrication de la chaussure. Les recommandations du rapport traduisent l'opinion unanime des membres du groupe de travail.

## II CONTRÔLE DES IMPORTATIONS ET VIABILITÉ DE L'INDUSTRIE

Le Canada compte parmi les pays industrialisés de plus en plus nombreux qui ont imposé des restrictions sur les importations de chaussures (États-Unis, Australie, Suède, Danemark, Grande-Bretagne, Communauté économique européenne). L'imposition de restrictions quantitatives a fourni un répit qui a facilité la restructuration en permettant l'application, avec succès, de la stratégie de ce secteur de l'industrie et favorisant l'amélioration de sa capacité concurrentielle.

VOICI LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU PRÉSENT RAPPORT: APRÈS LA PÉRIODE ACTUELLE DE CONTINGEMENT (1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 1977 AU 30 NOVEMBRE 1980), POUR LES PÉRIODES À MOYEN TERME, DE 1981 À 1985, ET À LONG TERME, DE 1986 À 1995, IL FAUDRA MAINTENIR UN CONTRÔLE OFFICIEL CONSTANT ET FAIRE PARTICIPER L'INDUSTRIE AUX MÉCANISMES DE CONTRÔLE. CETTE SURVEILLANCE AURA POUR RÉSULTAT:

- (1) L'ÉLIMINATION POSSIBLE DU PROGRAMME DE CONTINGEMENT DES RESTRICTIONS À L'IMPORTATION DE CERTAINS PAYS INDUSTRIALISÉS, PARALLÈLEMENT AU MAINTIEN DES DISPOSITIONS TARIFAIRES ACTUELLES TOUCHANT LES IMPORTATIONS.
- (2) LA NÉGOTIATION SYSTÉMATIQUE D'ACCORDS DE COMMERCIALISATION ORDONNÉS POUR CERTAINS AUTRES PAYS INDUSTRIALISÉS, AFIN D'ÉTABLIR DES NIVEAUX QUANTITATIFS D'IMPORTATIONS DE CES SOURCES TOUT EN MAINTENANT LES DISPOSITIONS TARIFAIRES EXISTANTES.
- (3) LE MAINTIEN DE MESURES DE PROTECTION PARTICULIÈRES À LONG TERME RELATIVEMENT AUX PAYS À COMMERCE D'ÉTAT DE L'EUROPE DE L'EST, AUX PAYS DE L'EXTRÊME-ORIENT, AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT, NOTAMMENT LES PRINCIPAUX PAYS EXPORTATEURS D'AMÉRIQUE CENTRALE ET D'AMÉRIQUE LATINE, ET ÉGALEMENT AU MAINTIEN DES DISPOSITIONS TARIFAIRES EXISTANTES.

La méthode de contrôle envisagée comprend la surveillance constante des prix nationaux et des prix des importations et, en conséquence, nous recommandons en outre:

- (4) QUE LA NATIONAL FOOTWEAR CONFERENCE OF CANADA, QUI REPRÉSENTE TOUS LES GROUPES ENGAGÉS DANS LE PROCESSUS DE DISTRIBUTION DE LA CHAUSSURE, EN PLUS DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX, PARTICIPENT AU CONTRÔLE CONTINU DES QUANTITÉS ET DE LA PROVENANCE DES IMPORTATIONS, DES PRIX NATIONAUX ET DES PRIX DES IMPORTATIONS À L'AIDE DE DONNÉES STATISTIQUES FOURNIES MENSUELLEMENT, POUR LE MOIS PRÉCÉDENT, PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE SUR L'IMPORTATION DE CERTAINS PRODUITS ET PAR STATISTIQUE CANADA.

Le rapport du Tribunal antidumping, daté du mois de septembre 1977, et la détermination d'un préjudice grave à l'industrie, ainsi que les mesures prises par le ministère du Revenu national pour augmenter la valeur en douane des chaussures provenant de certains pays exportateurs décrivent très clairement les réalités du marché canadien de la chaussure en 1978.

L'imposition par le gouvernement du Canada de restrictions quantitatives sur les importations de chaussures constitue une mesure d'urgence destinée à remédier aux graves préjudices qu'a subis l'industrie. Le groupe de travail pense que les recommandations formulées ci-dessus sont réalistes et peuvent assurer la viabilité à long terme de l'industrie, source considérable d'emplois et fournirait une bonne rentabilité d'investissement aux actionnaires.

Il est évident qu'il faut évaluer systématiquement et fréquemment les mesures de protection particulières afin d'assurer la protection des intérêts des consommateurs et de laisser à ceux-ci l'accès à une quantité raisonnable d'importations à bon marché; il faut également veiller à ce que les consommateurs ne subissent pas d'augmentations excessives des prix à cause des prix élevés demandés par les fabricants nationaux et par les importateurs ou à cause d'importation de chaussures de catégorie plus chère.

Afin de favoriser la participation efficace de la National Footwear Conference à un mécanisme de contrôle, des données statistiques mensuelles, pour le mois précédent, portant sur le niveau des importations, les prix et autres renseignements, doivent être présentées à la National Footwear Conference mensuellement.

L'augmentation de la production nationale a amené une tendance ascendante dans l'industrie de fabrication de la chaussure où un accroissement du volume, suivi d'une meilleure affectation du personnel et autres ressources, permettra à l'industrie d'obtenir des prix plus compétitifs en étalant les frais généraux sur un important volume de production, réduisant par là le coût de la paire de chaussures.

- (5) LE GROUPE DE TRAVAIL A FAIT D'AUTRES RECOMMANDATIONS; IL A PROPOSÉ NOTAMMENT QUE LES GOUVERNEMENTS FASSENT UNE ÉTUDE POUR DÉTERMINER LA POSSIBILITÉ DE LIER LES CONTINGEMENTS DES IMPORTATIONS AU NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS AU CANADA (Voir le rapport de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), ci-joint (pièce 2). L'ÉTUDE ENVISAGÉE COMPRENDRAIT ÉGALEMENT LA COMPARAISON DES COÛTS DE CRÉATION D'EMPLOIS AU CANADA ET DANS LES PRINCIPAUX PAYS EXPORTATEURS DE CHAUSSURES.

### III POLITIQUE SUR LES TARIFS DOUANIERS ET L'IMPÔT

Les recommandations relatives à la politique sur les tarifs douaniers et l'impôt sont complémentaires aux recommandations essentielles de la section II concernant le contrôle des importations ainsi que la survie et la viabilité de l'industrie.

#### (A) TARIFS DOUANIERS

- (1) EN RAISON DU BOULEVERSEMENT MONDIAL QUI TOUCHE LE COMMERCE DE LA CHAUSSURE, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DEVRAIT AJOUTER LA CHAUSSURE À SA LISTE D'EXEMPTIONS DANS LES NÉGOTIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES QUI SE DÉROULENT ACTUELLEMENT ET EXEMPTER AINSI LA CHAUSSURE DES RÉDUCTIONS TARIFAIRES PROPOSÉES.

Toute réduction tarifaire réduirait à néant la capacité d'expansion et d'investissement de l'industrie. Des congédiements, des fermetures d'usines et une érosion encore plus grande du marché seraient inévitables.

Le Canada devrait suivre l'exemple des États-Unis et inscrire la chaussure sur sa liste d'exemptions, l'excluant ainsi des réductions tarifaires.

- (2) LE GOUVERNEMENT CANADIEN DEVRAIT FAIRE PREUVE DE LEADERSHIP ET, AVEC LES AUTRES GOUVERNEMENTS, TRAVAILLER À LA CONCLUSION D'UN ACCORD INTERNATIONAL SUR LA CHAUSSURE.

Le gouvernement canadien devrait apporter une attention immédiate à la formation d'une entente internationale pertinente avec les gouvernements d'autres pays, dont bon nombre connaissent les effets du bouleversement engendré par les importations de chaussures.

- (3) DANS LE CAS OÙ LA VALEUR EN DOUANE NE PEUT ÊTRE DÉTERMINÉE PAR LES MOYENS HABITUELS, LE PRIX DE VENTE CANADIEN DE LA CHAUSSURE DEVRAIT SERVIR À DÉTERMINER LA VALEUR EN DOUANE DE LA CHAUSSURE IMPORTÉE.

Il est suggéré que le prix de vente canadien serve à établir la valeur en douane de la chaussure, éliminant la valeur non satisfaisante déterminée selon un tiers pays dès qu'il y a suffisamment de preuves d'usages commerciaux déloyaux.

- (4) DANS LE CAS OÙ DES FABRICANTS CANADIENS SE PLAIGNENT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL QUE LES GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS SUBVENTIONNENT LEURS EXPORTATEURS, LE MÉCANISME DÉJÀ EN PLACE POUR L'IMPOSITION DE DROITS COMPENSATOIRES DEVRAIT ÊTRE MIS EN ACTION. CETTE MESURE DEVRAIT ÊTRE RENFORCÉE PAR LA NÉGOTIATION D'UN CODE D'ÉTHIQUE AU COURS DES NÉGOTIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES QUI SE DÉROULENT ACTUELLEMENT.

L'an dernier, le gouvernement canadien a fait promulguer par le Gouverneur en conseil le Règlement des droits compensatoires et a pressé les fabricants canadiens de s'en prévaloir lorsque des importations subventionnées leur causent du tort.

Le groupe de travail presse le gouvernement fédéral de ne pas compromettre l'un des instruments potentiellement efficaces de sa politique commerciale.

- (5) DANS LES CAS OÙ LES MATIÈRES BRUTES NE SONT PAS DISPONIBLES AU CANADA,

(a) IL FAUDRAIT PROCÉDER À DES REMISES DE DROITS

ou

(b) LE TARIF DOUANIER DEVRAIT ÊTRE RÉVISÉ EN CONSÉQUENCE JUSQU'À CE QUE L'INDUSTRIE SOIT ASSEZ IMPORTANTE POUR SOUTENIR LA PRODUCTION NATIONALE. UNE FOIS CET OBJECTIF ATTEINT, LE TARIF DEVRAIT ÊTRE RÉTABLI.

Il existe un certain nombre de matières brutes, ayant des utilisations précises dans la fabrication de la chaussure, que les fournisseurs ne peuvent produire économiquement au Canada. En conséquence, de grandes quantités de matières brutes sont actuellement importées par les fabricants de chaussures pour répondre aux besoins du marché canadien. Cependant, peu de ces éléments entrent au Canada sans taxe, même si aucun fabricant canadien n'est en mesure de les produire.

La réduction ou l'élimination des tarifs douaniers sur les produits dont il a été question plus haut auraient des répercussions immédiates et importantes sur le prix de la chaussure fabriquée au Canada et permettraient ainsi au consommateur canadien d'épargner.

- (6) EN OUTRE, IL EST RECOMMANDÉ QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA CONVOQUE UNE RÉUNION DE TOUS LES INTÉRESSÉS À LA RECOMMANDATION (5) EXPOSÉE CI-DESSUS, Y COMPRIS LES REPRÉSENTANTS DE DIVERS MINISTÈRES GOUVERNEMENTAUX, EN VUE DE CLARIFIER LA SITUATION DES INDUSTRIES DU TEXTILE, DES MATIÈRES PLASTIQUES ET DE LA CHAUSSURE.

Il convient d'ajouter, cependant, que lorsque l'industrie de la fabrication de la chaussure au Canada aura pris suffisamment d'ampleur pour assurer la viabilité d'une industrie de fabrication de matières brutes au pays, à l'égard de n'importe quelle denrée, nous recommandons que des droits soient de nouveau imposés sur chacune de ces denrées, sous réserve d'une étude en profondeur de la disponibilité.

(B) IMPÔT

RECOMMANDATION 1

IL EST RECOMMANDÉ QUE L'IMPÔT FÉDÉRAL ET PROVINCIAL SUR LES SOCIÉTÉS, TOUCHANT LES PROFITS DES ENTREPRISES APPARTENANT AU SECTEUR DE LA CHAUSSURE ET AUX SECTEURS DE FABRICATION CONNEXES, SOIT RÉDUIT DE LA FAÇON SUIVANTE JUSQU'À LA STABILISATION DE CES INDUSTRIES:

- (a) RÉDUCTION DE L'IMPÔT FÉDÉRAL NET DE 30 À 26 POUR CENT;
- (b) RÉDUCTION DES IMPÔTS PROVINCIAUX DANS DES PROPORTIONS SEMBLABLES.

Le secteur secondaire de la fabrication joue un rôle essentiel dans l'économie, du point de vue de la valeur ajoutée et des emplois fournis aux Canadiens. L'adoption des alinéas a) ou b) de cette recommandation permettrait aux entreprises non manufacturières d'être imposées à un taux de 46 pour cent (36 pour cent par le gouvernement fédéral et environ 10 pour cent par les gouvernements provinciaux, en laissant un certain jeu dans le taux des provinces). Les sociétés manufacturières seraient imposées à un taux d'environ 32 pour cent (26 pour cent par le gouvernement fédéral et 6 pour cent par les gouvernements provinciaux).

Les réductions d'impôt favoriseraient énormément la compétitivité des prix de la chaussure canadienne par comparaison avec la chaussure importée et se traduiraient certainement par des baisses de prix pour le consommateur.

RECOMMANDATION 2

LA TAXE DE VENTE FÉDÉRALE ACTUELLE DE 12 POUR CENT SUR LA CHAUSSURE DESTINÉE À DES FINS SPÉCIALES EST DISCRIMINATOIRE ET FAVORISE LA CHAUSSURE IMPORTÉE. IL EST RECOMMANDÉ QUE CETTE TAXE SOIT ABOLIE IMMÉDIATEMENT.

L'augmentation de la consommation de chaussures destinées à des fins spéciales au Canada découle de l'accroissement des activités d'athlétisme et de loisirs au cours des dernières années. L'imposition d'une taxe de 12 pour cent sur des quantités considérables de chaussures destinées à des fins spéciales et appartenant à la catégorie loisirs-athlétisme neutralise l'intention originale du Cabinet qui consistait à stimuler l'industrie de la chaussure. Au moment de l'élimination de la taxe de 12 pour cent, la catégorie loisirs-athlétisme ne constituait qu'une partie infime de la consommation totale de chaussures. Il n'en est plus de même aujourd'hui. En fait, une paire sur cinq de chaussures pour hommes achetées en 1977 appartenait à la catégorie loisirs-athlétisme et ce secteur de la fabrication devrait connaître une augmentation considérable au Canada au cours des trois à cinq prochaines années.

L'imposition de cette taxe est également discriminatoire envers les fabricants canadiens de chaussures destinées à des fins spéciales, par opposition à la chaussure importée, puisque cette taxe de 12 pour cent imposée sur la chaussure importée se trouve appliquée à une valeur qui ne comprend pas le coût de la vente et de la distribution au Canada de la chaussure importée.

RECOMMANDATION 3

IL EST RECOMMANDÉ D'ÉLIMINER IMMÉDIATEMENT TOUTES LES TAXES DE VENTE PROVINCIALES SUR TOUTES LES CHAUSSURES.

L'abolition permanente des taxes de vente provinciales sur toutes les autres chaussures imposables aurait des répercussions bénéfiques immédiates en réduisant le prix de détail de la chaussure; l'effet se ferait sentir sur toutes les sources d'approvisionnement et produirait un accroissement de la demande au niveau de la fabrication.

Taux de la taxe provinciale de vente au détail sur la chaussure, indiqué dans les budgets de 1977. Les chiffres entre parenthèses indiquent les réductions fédérales récentes consenties aux provinces.

<u>T.-N.</u>	<u>Î.-P.-É.</u>	<u>N.-É.</u>	<u>N.-B.</u>	<u>Qué.</u>	<u>Ont.</u>	<u>Man.</u>	<u>Sask.</u>	<u>Alb.</u>	<u>C.-B.</u>
Néant	Néant	Néant	Néant	8 %(Néant)	7 %(5 %)	5 %(2 %)	5 %(3 %)	Néant	5 %(2 %)

Source: Bureau canadien d'études fiscales.

#### RECOMMANDATION 4

IL EST RECOMMANDÉ QUE LA VENTE DE SOCIÉTÉS DE FABRICATION DE CHAUSSURES, DE TYPE FAMILIAL OU DE PETITES ENTREPRISES PRIVÉES, AUX ENFANTS OU AUX EMPLOYÉS, SOIT FACILITÉE PAR L'EXEMPTION DE TAXES OU PAR LE PAIEMENT DIFFÉRÉ DE LA TAXE SUR DIVIDENDES AUX ACHETEURS JUSQU'À CONCURRENCE DU COÛT D'ACHAT.

Tout comme on le fait déjà dans le cas des grandes exploitations agricoles et des exploitations familiales, il serait souhaitable et bénéfique d'assurer le transfert de la propriété des sociétés de fabrication de chaussures, appartenant à des familles et à de petites entreprises privées, aux employés ou à leurs enfants, et cette démarche encouragerait et, en certains cas, permettrait la conservation de la propriété canadienne privée.

Cependant, l'augmentation du capital à participation par le financement des dettes est découragé (au point de le rendre impossible, souvent) à cause de l'impôt sur les dividendes versés aux acheteurs.

#### RECOMMANDATION 5

IL EST RECOMMANDÉ QUE LES PRÊTS ET STIMULANTS RÉGIONAUX VISANT À FAVORISER L'IMPLANTATION D'USINES DANS DES RÉGIONS DESIGNÉES SOIENT COMBINÉS À UNE EXONÉRATION FISCALE TEMPORAIRE SUR LES SOCIÉTÉS POUR UNE PÉRIODE DE CINQ ANS À L'INTÉRIEUR DES DIX PREMIÈRES ANNÉES D'EXISTENCE.

Le problème des disparités interrégionales en ce qui concerne le revenu et les possibilités d'emploi a fait l'objet de l'attention directe du gouvernement fédéral et de la plupart des gouvernements provinciaux. Les stimulants destinés à favoriser les régions désignées prennent généralement la forme de subventions.

Si on en juge par les emplois permanents créés, par rapport aux dollars dépensés et perdus, les résultats ne sont pas encourageants. Si l'on ajoute à cela que le marché est bouleversé, pour les concurrents établis non subventionnés, en raison de l'établissement artificiel des prix découlant du fait que le capital du propriétaire est faible ou inexistant, on constate que les résultats sont souvent désastreux.

Il serait préférable de laisser aux hommes d'affaires les décisions et les risques et offrir des stimulants aux entreprises qui réussissent, plutôt qu'aux sociétés potentiellement perdantes ou qui ont très peu à perdre.

#### RECOMMANDATION 6

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DEVRAIT ENVISAGER SÉRIEUSEMENT DE MODIFIER FONDAMENTALEMENT LA STRUCTURE DE SON IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS, EN VUE DE FAVORISER LA CROISSANCE ET DE CRÉER DES EMPLOIS DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER.

Le régime de TVA inversement proportionnelle proposé par le service de recherche économique de la Banque Toronto-Dominion et l'élimination de l'impôt sur les sociétés applicable aux profits réinvestis, suggérée par la Commission royale d'enquête sur les groupements de sociétés, constituent des exemples de ce type de proposition.

La nécessité de reformuler le système d'imposition des sociétés a souvent été exprimée. Le groupe de travail n'a ni les connaissances techniques ni le temps voulu pour mener une étude détaillée des diverses propositions reçues. Il croit, cependant, que le gouvernement fédéral devrait étudier les deux propositions le plus tôt possible et publier ses constatations à titre de première étape d'une démarche positive.

#### RECOMMANDATION 7

LE NOUVEAU PROGRAMME DU CRÉDIT D'IMPÔT À L'EMPLOI DEVRAIT DEVENIR PERMANENT AFIN DE FAVORISER L'ACCROISSEMENT CONTINU DE L'EMPLOI.

Le groupe de travail sur l'industrie de la chaussure, qui représente une industrie de main-d'oeuvre, croit qu'il est nécessaire d'ajouter des stimulants à l'emploi aux mesures favorisant l'investissement de capitaux pour stimuler la croissance de l'industrie.

#### IV RATIONALISATION DE L'INDUSTRIE - STRATÉGIE SECTORIELLE DES INDUSTRIES DE LA CHAUSSURE ET DU TANNAGE - FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE - PROGRAMMES D'AIDE DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

La stratégie sectorielle des industries de la chaussure et du tannage et les programmes d'aide des gouvernements provinciaux sont une partie intégrante du milieu concurrentiel de l'industrie. Les programmes de formation du ministère de la Main-d'oeuvre du Canada sont également un apport positif à ce milieu. Les programmes fédéraux et provinciaux sont nombreux et variés et ils semblent, aux yeux du groupe de travail, efficaces et bien adaptés aux exigences de l'industrie. Voici cependant un certain nombre d'améliorations proposées:

1. ON DEVRAIT FACILITER L'ACCESSIBILITÉ À L'AIDE PAR LE RECOURS TANT À LA STRATÉGIE SECTORIELLE QU'AUX PROGRAMMES DE LA MAIN-D'OEUVRE ET L'ON DEVRAIT RÉDUIRE LE TEMPS NÉCESSAIRE QUI S'ÉCOULE ENTRE LES PREMIÈRES DÉMARCHES D'UNE DEMANDE, SON ACCEPTATION ET SA MISE EN APPLICATION.

Bon nombre de fabricants, petits et moyens, ont dû faire face à des difficultés considérables pour remplir les demandes nécessaires d'aide dans le cadre des deux groupes de programmes, à cause de la quantité substantielle de détails qu'ils doivent fournir et à cause du nombre d'étapes qui font partie du traitement d'une demande. L'ouverture, par le gouvernement, de bureaux régionaux et le fait que les entreprises concernées puissent se procurer de plus en plus de renseignements grâce à l'Association des manufacturiers de chaussures du Canada et à l'Institut canadien du cuir et de la chaussure ont, jusqu'à un certain point, réduit les problèmes. On se rend compte que les dépenses des deniers publics doivent être faites prudemment; cependant, on croit que la situation actuelle pêche par un surcroît de détails et des méthodes de traitement démesurément complexes.

2. IL EST PROPOSÉ DE POURSUIVRE LE PROGRAMME DE BOURSES EN DESIGN DE LA CHAUSSURE, DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, ET DE FAIRE VENIR DES INSTRUCTEURS AU CANADA POUR PRÉSENTER LES COURS.

Très peu de fabricants ont pu profiter du Programme de bourses en design de la chaussure parce que le nombre de leurs employés spécialisés en design ne leur permet pas d'en déléguer des membres en Europe pour des cours prolongés. On utiliserait davantage le programme si le cours de design de la chaussure était présenté le soir ou un ou deux jours par semaine dans les collèges locaux.

3. IL EST PROPOSÉ QUE TOUS LES FABRICANTS DE CHAUSSURES, QUEL QUE SOIT LEUR "LIEU GÉOGRAPHIQUE", PUISSENT SE PRÉVALOIR DU PROGRAMME DU MEER

OU DE TOUT AUTRE PROGRAMME SEMBLABLE, POURVU QU'IL SOIT RELIÉ AU DÉVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES DE FABRICATION DE CHAUSSURES ET À L'UTILISATION D'UNE TECHNIQUE PLUS MODERNE.

Cela permettrait aux bénéficiaires tirés des activités de création d'emplois du MEER de toucher toutes les régions du pays qui sont actuellement dotées d'une industrie de fabrication de chaussures. Comme on l'a souligné dans le chapitre précédent sur les impôts et les droits de douane, il faudrait également étudier la possibilité de compléter les subventions du MEER par des prêts et des dégrèvements.

4. IL EST PROPOSÉ DE MODIFIER L'ARTICLE 9(4) DE LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL POUR PERMETTRE À UNE ENTREPRISE QUI A DÉJÀ REÇU UNE SUBVENTION IL Y A QUELQUES ANNÉES D'ÊTRE DE NOUVEAU FINANCÉE PAR LE MEER, SI UN PROGRAMME DE MODERNISATION EST JUSTIFIÉ PAR LA CONCURRENCE OU PAR UNE TECHNIQUE NOUVELLE.
5. L'INDUSTRIE CONTINUERA D'ESSAYER DE PROMOUVOIR L'UTILISATION DES SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT POUR FAVORISER "LES ENTREPRISES CONJOINTES" DE GROUPES DE FABRICANTS VISANT L'INSTAURATION DE PROGRAMMES DE FORMATION CONJOINTS, L'ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT TRÈS AVANCÉ AU POINT DE VUE TECHNIQUE ET L'EXPLOITATION DES POSSIBILITÉS D'EXPORTATION.
6. IL EST PROPOSÉ DE DÉVELOPPER LE PROGRAMME D'AIDE À LA FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE DE L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE POUR QU'IL COMPRENNE NON SEULEMENT LA FORMATION DES TRAVAILLEURS À LA PRODUCTION ET DES CONTREMAÎTRES, MAIS ÉGALEMENT LA FORMATION DES CADRES À TOUS LES NIVEAUX.

Offrir des programmes de formation des cadres accessibles à toutes les sociétés d'une région géographique donnée et comprenant une série de visites aux diverses usines de la région avantagerait considérablement l'industrie; ce n'est cependant pas possible maintenant à cause des règlements qui régissent actuellement les programmes d'aide à la formation.

#### V LÉGISLATION SUR LA CONSOMMATION, LES SOCIÉTÉS ET LE MILIEU

1. POUR CE QUI EST DE L'ÉLABORATION, DE L'ADOPTION ET DE L'APPLICATION DE LA LÉGISLATION ÉNUMÉRÉE CI-APRÈS, IL EST ESSENTIEL DE CONSULTER D'ABORD L'INDUSTRIE ET LES TRAVAILLEURS.
  - (a) L'industrie encourage énergiquement l'étiquette "Fabriqué au Canada" et le programme d'"achat chez soi". De concert avec la National Footwear Conference of Canada, des recommandations relatives à la détermination du matériel utilisé, à l'élaboration d'un symbole de garantie de la qualité et à des questions connexes, seront présentées directement au ministère de la Consommation et des Corporations. Le groupe de travail insiste particulièrement sur l'importance de l'emploi de "symboles" plutôt que de mots dans toutes les normes de l'étiquetage.
  - (b) L'industrie est disposée à faire toutes les démarches possibles pour permettre et encourager, chez les athlètes canadiens, le port de chaussures fabriquées au Canada dans les compétitions canadiennes et internationales.
  - (c) On considère que la protection du milieu a une grande importance et l'on propose d'amorcer des consultations bien avant l'adoption ou l'entrée en vigueur de la législation dans ce domaine et, lorsque c'est nécessaire, que le gouvernement offre son aide sous forme de prêts ou de dégrèvements pour inciter les sociétés à respecter les règlements.
  - (d) La Loi sur la concurrence a été modifiée en profondeur; l'industrie a fait de nombreuses démarches à ce sujet et le groupe de travail n'a aucun autre commentaire à formuler.
  - (e) Pour ce qui est des données statistiques, il est proposé d'analyser les définitions des produits de la chaussure pour uniformiser les rapports sur les expéditions, les importations et les exportations. Il est de plus proposé:

D'ÉTABLIR DES RAPPORTS PLUS ÉTROITS ENTRE L'ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES DU CANADA, L'INSTITUT CANADIEN DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE ET STATISTIQUE CANADA, POUR ARRIVER À DES DONNÉES STATISTIQUES PLUS APPROPRIÉES ET SOUS UNE FORME PLUS FACILEMENT UTILISABLE PAR L'INDUSTRIE.

Il est certain que Statistique Canada devra affecter plus de membres de son personnel au secteur de la chaussure jusqu'à ce que le programme soit complété.

#### VI LE CANAL DE DISTRIBUTION DE LA CHAUSSURE: COORDINATION ET RATIONALISATION

Le canal de distribution de l'industrie de la chaussure nécessite une consultation et une collaboration intenses entre les membres qui le composent, pour éliminer les problèmes créés par les positions opposées adoptées devant le tribunal antidumping et les représentations ultérieures auprès du gouvernement. Voici les principaux objectifs de ceux qui font partie du canal de distribution:

- (a) fournir des chaussures, en respectant les normes de quantité, de qualité et de style, à un prix compétitif pour le consommateur canadien;
- (b) préserver et accroître les emplois des travailleurs canadiens dans les industries de la fabrication, du tannage et de l'approvisionnement, et dans le commerce de détail et de distribution;
- (c) préserver la viabilité et la rentabilité économiques de tous les secteurs du canal pour accroître les investissements et favoriser la croissance, pour que les exigences de plus en plus nombreuses du consommateur canadien soient satisfaites.

Le groupe de travail recommande par conséquent:

1. DE CONSIDÉRER L'ÉLABORATION DU PROGRAMME D'INFORMATION SUR LA COMMERCIALISATION ET DES PROJECTIONS COMMERCIALES PAR L'INSTITUT CANADIEN DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE COMME UN FACTEUR ESSENTIEL POUR ÉLIMINER LES DÉSÉQUILIBRES ET LES FLUCTUATIONS DU CANAL DE DISTRIBUTION. IL RECOMMANDE D'ACCORDER DES FONDS SUPPLÉMENTAIRES À L'INSTITUT CANADIEN DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE POUR RÉALISER SON PROGRAMME D'INFORMATION SUR LA COMMERCIALISATION ET QUE CE FINANCEMENT SOIT PRIORITAIRE.
2. D'ACCROÎTRE LE SOUTIEN ACCORDÉ À L'INSTITUT CANADIEN DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE DANS LA MESURE OÙ IL OFFRE DES SERVICES À LA NATIONAL FOOTWEAR CONFERENCE OF CANADA, POUR FAVORISER UNE MEILLEURE COLLABORATION ENTRE LES DEUX ORGANISMES, EN PARTICULIER POUR FAIRE FACE AUX PROBLÈMES DE L'ÉTIQUETAGE DES CHAUSSURES ET DE LA PROMOTION D'UNE PLUS GRANDE CONSOMMATION.
3. D'ÉTENDRE LE MANDAT DE L'INSTITUT CANADIEN DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE, POUR PERMETTRE AUX FOURNISSEURS DES INDUSTRIES CANADIENNES DE LA CHAUSSURE ET DU TANNAGE DE DEVENIR DES MEMBRES DE PLEIN DROIT DE L'INSTITUT CANADIEN DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE ET D'AVOIR PAR LE FAIT MÊME DROIT À TOUTS LES AVANTAGES DE CETTE AFFILIATION.

Il est de plus en plus important de reconnaître l'importance de l'organisation, pour ce qui est de la présentation de nouvelles séries de produits au détaillant et du désir du détaillant de collaborer avec le fabricant au moment approprié. Sur une échelle plus étendue, l'information sur la commercialisation permettra d'y arriver.

Les détaillants devront permettre le même délai d'approvisionnement aux fabricants et aux tanneurs intérieurs qu'ils accordent aux importateurs. Les fabricants et les tanneurs devront tous les deux préparer leurs séries de produits pour la présentation beaucoup plus tôt dans la séquence de vente. On ne peut ouvrir et fermer la production d'une usine de chaussures ou une tannerie comme un robinet et il n'est pas raisonnable d'attendre du personnel des usines de chaussures et des tanneries qu'il travaille sans arrêt pendant huit mois de l'année et qu'il passe quatre mois (deux à la fin de chaque saison) en chômage.

La responsabilité d'avoir en stock des produits semi-finis et finis devra être répartie plus également dans le canal de distribution, les tanneurs ayant des stocks plus considérables de matériel brut et de cuir fini et leur risque étant partagé avec les fabricants, et les fabricants ayant également des stocks plus considérables et leur risque étant partagé avec les détaillants. Les fournisseurs devront également avoir des stocks plus considérables de pièces constitutives et de matériel pour satisfaire plus rapidement une demande croissante.

Environ 75 pour cent de la production des tanneurs canadiens et une partie substantielle de celle des fournisseurs sont absorbés par l'industrie canadienne de fabrication de la chaussure. Dans ces deux domaines, il y a environ 7000 emplois reliés directement à la fabrication de la chaussure, et l'on considère d'une importance capitale la préservation de ces emplois connexes.

## VII CONCLUSION

Le profil de secteur de l'industrie, que le groupe de travail a analysé, est joint à ce rapport et il en fait partie.

Comme on l'a souligné au premier paragraphe, l'industrie et le groupe de travail apprécient grandement l'occasion qui leur a été offerte de participer à cette consultation et de présenter ce qui précède. Nous croyons que l'échange d'opinions a été des plus profitables et qu'il devrait se poursuivre grâce à la National Footwear Conference of Canada ou prendre une autre forme de dialogue fréquent.

Pour ce qui est de son mandat, le groupe de travail s'est surtout préoccupé de la situation de l'industrie de la chaussure. On réalise qu'une bonne partie du contenu de ce rapport s'applique également à de nombreux autres secteurs industriels.

Le 31 mai 1978

Monsieur D.G. MacLeod  
Président  
Savage Shoes (1970) Limited  
Preston (Ontario)

Monsieur,

La présente a pour objet de répondre à votre lettre du 1<sup>er</sup> mai dans laquelle vous demandiez des renseignements sur diverses mesures de la proportion de main-d'oeuvre dans différentes industries. Les documents ci-joints portent sur les années 1971, 1973 et 1975, afin qu'une dimension temporelle puisse s'intégrer aux comparaisons. Il existe des publications semblables portant sur d'autres années. Nous espérons que ces renseignements vous seront utiles et que le retard avec lequel nous vous les fournissons ne vous a pas causé trop d'inconvénients.

Les tableaux 1 et 4, 2 et 5 et 3 et 6 contiennent respectivement des données sur 1971, 1973 et 1975. Les tableaux 1, 2 et 3 présentent l'ensemble des salaires et traitements, la valeur ajoutée et le rapport de l'ensemble des salaires et traitements à la valeur ajoutée pour chacun des groupes d'industries à deux chiffres. Dans les cas où un groupe d'industries à deux chiffres englobe différents secteurs, un certain nombre de groupes à trois chiffres sont ajoutés aux tableaux. Les tableaux 4, 5 et 6 présentent l'ensemble des salaires versés aux travailleurs de la production et assimilés, la valeur des livraisons de produits de propre fabrication et le rapport des salaires à la valeur des livraisons pour les mêmes groupes d'industries. Pour les fins du présent document, ces termes se définissent ainsi:

- L'ensemble des salaires et l'ensemble des salaires et traitements englobent respectivement les salaires de l'ensemble des travailleurs de la production et assimilés et les salaires et traitements de l'ensemble des salariés, y compris le personnel des bureaux centraux et des services administratifs. Les traitements et salaires sont pris en compte avant les retenues au titre de l'impôt sur le revenu et des avantages sociaux des employés; ils comprennent toutes les heures-hommes payées (heures normales, supplémentaires et congés payés) ainsi que les gratifications, commissions, etc., versées aux salariés. Il importe de noter que le coût des avantages sociaux assumé par l'employeur n'est pas inclus.
- La valeur ajoutée est la sortie nette, soit la sortie brute moins la consommation de biens achetés et les travaux exécutés par d'autres sous contrat.
- La valeur des livraisons de produits de propre fabrication est la valeur des produits fabriqués par l'établissement déclarant ou pour son compte, à partir de matières lui appartenant, déduction faite des rabais, des retours de marchandises, des remises, des taxes de ventes, des taxes et des droits d'accise, des emballages consignés, des frais de livraisons payés à des transporteurs publics ou sous contrat.

Les principaux groupes d'industries qui figurent dans les tableaux 1, 2 et 3 sont classés par ordre décroissant selon le rapport de l'ensemble des salaires et traitements à la valeur ajoutée. Ces tableaux fournissent des données sur "l'ensemble des activités" et englobent les industries manufacturières et les activités liées à l'achat et à la revente des biens sans autre fabrication.

Les principaux groupes d'industries qui figurent aux tableaux 4, 5 et 6 appartiennent uniquement à l'industrie manufacturière et sont classés par ordre décroissant selon le rapport de l'ensemble des salaires à la valeur des livraisons de produits de propre fabrication. Ce dernier classement est celui qui se rapproche le plus de celui que vous avez demandé, c'est-à-dire un classement selon le rapport de l'ensemble des coûts de main-d'oeuvre à l'ensemble des ventes. La valeur des livraisons de produits de propre manufacture se distingue de la valeur des ventes en ce qu'elle exclut les biens destinés à la revente.

Certains économistes se fondent par ailleurs sur le volume de capital utilisé par rapport au volume de main-d'oeuvre pour évaluer la proportion de main-d'oeuvre. Il est toutefois assez difficile d'estimer ce rapport parce qu'il est ardu de mesurer le capital. De plus, même si l'on peut dire qu'une industrie constitue davantage une industrie de capital qu'une autre, il n'existe pas de rapport capital/main-d'oeuvre précis qui permette de classer cette industrie parmi les industries de capital. Le rapport de l'ensemble des salaires à la valeur des livraisons au niveau de l'industrie manufacturière et celui de l'ensemble des salaires et traitements à la valeur ajoutée au niveau de l'ensemble des activités ne correspondent pas directement au concept de la proportion de main-d'oeuvre, mais ils n'en fournissent pas moins des normes de comparaison utiles entre les industries du point de vue du coût relatif de la main-d'oeuvre dans la production. On peut dire en dernier lieu qu'il n'existe pas de mesure idéale de la proportion de main-d'oeuvre et que le choix de la mesure dépend en grande partie du but poursuivi.

Il est bon de calculer ces rapports pour différentes années afin d'étudier la stabilité du coût relatif de la main-d'oeuvre à l'intérieur de la production. La plupart des industries suivent jusqu'à un certain point le cycle économique, mais pas nécessairement en même temps ni dans la même mesure. Au cours d'une période de relance, l'augmentation de l'utilisation de la capacité entraîne une augmentation de la valeur des livraisons et de la valeur ajoutée supérieure à celle de la population active d'une industrie parce qu'il y a eu par le passé une accumulation de main-d'oeuvre. Les rapports des industries qui sont le plus susceptibles de subir le phénomène de l'accumulation de la main-d'oeuvre baissent par rapport à ceux des autres industries. L'inverse se produit pendant les premières phases d'un ralentissement économique. On peut donc s'attendre à ce que le niveau des rapports connaisse certaines variations. Seules les tendances constantes du mouvement des rapports peuvent être considérées comme révélatrices des changements qui touchent la proportion de main-d'oeuvre.

Le mouvement des rapports n'est constant que chez un petit nombre des groupes d'industries étudiés. Le mouvement le plus extrême s'est produit dans le groupe de la bonneterie. Le rapport des salaires à la valeur des livraisons à l'intérieur de ce groupe est passé de 0,195 en 1971 à 0,227 en 1975 et celui de l'ensemble des salaires et traitements à la valeur ajoutée est passé de 0,563 à 0,621. Les divers rapports s'appliquant au groupe des fabriques de chaussures sont en revanche relativement stables. Le rapport des salaires à la valeur des livraisons de produits de propre fabrication à l'intérieur de ce groupe se situe, en effet, autour de 0,265 alors que le rapport de l'ensemble des salaires et traitements à la valeur ajoutée s'établit à environ 0,660. Ce groupe occupe globalement le premier ou le deuxième rang selon les deux classements. Cette hypothèse se confirme à l'étude d'un autre rapport qui ne figure pas dans les tableaux, à savoir celui de l'ensemble des salaires des travailleurs de la production et assimilés de l'industrie manufacturière, à la valeur ajoutée à l'intérieur du même secteur. Ce rapport se situe autour de 0,525, s'établissant à 0,529, 0,514 et 0,531 respectivement en 1971, 1973 et 1975.

Nous espérons que ces données répondront à vos besoins et vous prions de communiquer avec nous si vous désirez de plus amples renseignements.

L'adjoite à la recherche,



Martha E. Grier

p.j.

TABLEAU 1: Traitements et salaires totaux et valeur ajoutée  
Base d'activité totale, 1971

CODE	GRUPE D'INDUSTRIES	TRAITEMENTS ET SALAIRES TOTAUX VALEUR AJOUTÉE	TRAITEMENTS ET SALAIRES TOTAUX ('000)	VALEUR AJOUTÉE ('000)
07	<u>Industrie de l'habillement</u>	,644	461 021	716 175
04	<u>Industrie du cuir</u>	,639	140 015	219 153
	172 Tanneries	,628	19 256	30 649
	174 Fabriques de chaussures	,664	84 544	127 305
	179 Fabriques de valises, sacs à main, etc.	,582	29 359	50 417
08	<u>Industrie du bois</u>	,628	638 202	1 016 958
	251 Scieries, ateliers de rabotage et usines de bardeaux	,640	381 284	596 068
	252 Fabriques de placages et de contre-plaqués	,657	92 943	1 311 129
09	<u>Industrie du meuble et des articles d'ameublement</u>	,611	253 530	414 999
16	<u>Fabrication de produits électriques</u>	,583	920 010	1 578 238
	332 Fabricants de gros appareils	,478	82 442	172 552
	335 Fabricants d'équipement de télécommunication	,722	346 331	479 724
	336 Fabricants d'équipement électrique industriel	,662	214 900	324 664
14	<u>Fabrication de machines</u>	,578	584 534	1 010 465
11	<u>Imprimerie, édition et activités annexes</u>	,577	649 508	1 125 285
10	<u>Industrie du papier et activités annexes</u>	,576	1 039 306	1 803 683
	271 Usines de pâtes et papiers	,584	745 608	1 276 837
	273 Fabricants de boîtes en carton et de sacs en papier	,587	170 256	289 909
06	<u>Bonneterie</u>	,563	116 331	202 855
05	<u>Industrie textile</u>	,563	422 780	751 116
	181 Filature et tissage du coton	,616	71 246	115 613
	183 Fibres artificiels et synthétiques	,611	131 047	214 423
	186 Industrie des tapis, des carpettes et de la moquette	,457	31 349	68 660
13	<u>Fabrication de produits en métal</u>	,561	1 060 181	1 889 307
	304 Industrie de l'emboutissage, etc. des métaux	,517	222 378	430 293
	305 Industrie du fil métallique et de ses produits	,548	126 013	230 036
12	<u>Première transformation des métaux</u>	,553	1 017 713	1 841 779
	291 Sidérurgie	,528	461 627	874 332
	295 Fonte et affinage	,581	327 458	563 956
20	<u>Industries manufacturières diverses</u>	,537	380 085	708 172

TABLEAU 1: suite

CODE	GROUPE D'INDUSTRIES	TRAITEMENTS ET SALAIRES TOTAUX VALEUR AJOUTÉE	TRAITEMENTS ET SALAIRES TOTAUX ('000)	VALEUR AJOUTÉE ('000)
15	<u>Fabrication d'équipement de transport</u>	,485	1 337 495	2 756 558
	321 Fabricants d'aéronefs et de pièces	,724	213 309	294 753
	323 Fabricants de véhicules automobiles	,373	440 925	1 180 571
	327 Construction et réparation de navires	,690	107 122	155 237
03	<u>Industries du caoutchouc et des produits en matière plastique</u>	,483	313 461	649 369
17	<u>Fabrication de produits minéraux non-métalliques</u>	,456	405 131	889 282
	352 Fabricants de ciment	,291	38 215	131 276
	356 Fabricants de verres et d'articles en verre	,493	90 809	210 342
01	<u>Industrie des aliments et boissons</u>	,438	1 471 184	3 361 324
	101 Industrie de la viande et de la volaille	,595	287 720	482 837
	109 Industrie des boissons	,305	256 832	842 719
19	<u>Industrie chimique</u>	,432	669 314	1 582 467
	374 Fabricants de produits pharmaceutiques et de médicaments	,363	113 996	313 788
	376 Fabricants de savon et de produits de nettoyage	,335	52 818	157 642
	378 Fabricants de produits chimiques industriels	,457	220 992	482 922
18	<u>Fabrication de produits du pétrole et du charbon</u>	,397	172 593	435 285
02	<u>Industrie du tabac</u>	,329	77 504	235 410

Sources: Statistique Canada, Industries Manufacturières du Canada: niveaux national et provincial, 1973 (31-203). Tableau 4, pages 6-7, groupe d'industries à deux chiffres.

Statistique Canada, Industries Manufacturières du Canada: forme d'organisation et taille des établissements, 1971 (31-210). Tableau 9, pages 32-61, groupe d'industries à trois chiffres.

Traitements et salaires totaux - comprend tous les traitements et salaires de tous les employés avant les déductions au titre de l'impôt sur le revenu et des régimes de prévoyance des employés; ils comprennent les heures-hommes payées (heures normales, supplémentaires et congés payés) ainsi que les gratifications, commissions, etc. versées aux employés réguliers.

Valeur ajoutée - sortie nette, soit sortie brute moins consommation de biens achetés et travaux exécutés par d'autres sous contrat.

Activité totale - comprend l'activité manufacturière et les opérations relatives à l'achat et la revente de produits sans fabrication subséquente.

TABLEAU 2: Traitements et salaires totaux et valeur ajoutée  
Base d'activité totale, 1973

CODE	GROUPE D'INDUSTRIES	TRAITEMENTS ET SALAIRES TOTAUX VALEUR AJOUTÉE	TRAITEMENTS ET SALAIRES TOTAUX ('000)	VALEUR AJOUTÉE ('000)
04	<u>Industrie du cuir</u>	,639	158 581	248 174
	172 Tanneries	,690	21 328	30 908
	174 Fabriques de chaussures	,652	93 781	143 922
	199 Fabriques de valises, sacs à main, etc.	,593	34 830	58 766
07	<u>Industrie de l'habillement</u>	,631	569 612	903 143
06	<u>Bonneterie</u>	,583	143 058	530 127
14	<u>Fabrication de machines</u>	,578	722 468	1 337 275
09	<u>Industrie du meuble et des articles d'ameublement</u>	,572	340 706	595 718
11	<u>Imprimerie, édition et activités annexes</u>	,547	811 834	1 484 626
13	<u>Fabrication de produits en métal</u>	,539	1 313 501	2 437 659
	304 Industrie de l'emboutissage, etc. des métaux	,503	268 935	534 311
	305 Industrie du fil métallique et de ses produits	,518	172 591	332 913
05	<u>Industrie textile</u>	,523	537 423	1 027 040
	181 Filature et tissage du coton	,632	73 222	115 807
	183 Fibres artificiels et synthétiques	,500	164 976	330 057
	186 Industrie des tapis, des carpettes et de la moquette	,432	52 536	121 541
16	<u>Fabrication de produits électriques</u>	,521	1 087 096	2 086 408
	332 Fabricants de gros appareils	,500	111 736	223 441
	335 Fabricants d'équipement de télécommunication	,560	380 619	679 841
	336 Fabricants d'équipement électrique industriel	,605	247 189	408 269
12	<u>Première transformation des métaux</u>	,517	1 237 900	2 392 648
	291 Sidérurgie	,509	595 382	1 169 567
	295 Fonte et affinage	,515	347 573	1 364 022
20	<u>Industries manufacturières diverses</u>	,506	465 254	919 694
10	<u>Industrie du papier et activités annexes</u>	,504	1 248 340	2 476 434
	271 Usines de pâtes et papiers	,488	884 242	1 812 569
	273 Fabricants de boîtes en carton et de sacs en papier	,584	213 910	2 601 472
03	<u>Industries du caoutchouc et des produits en matière plastique</u>	,499	442 123	885 409
15	<u>Fabrication d'équipement de transport</u>	,491	1 800 378	3 663 988
	321 Fabricants d'aéronefs et de pièces	,678	257 053	378 960
	323 Fabricants de véhicules automobiles	,381	591 800	1 551 760
	327 Construction et réparation de navires	,717	143 245	199 872

TABLEAU 2: suite

CODE	GROUPE D'INDUSTRIES	TRAITEMENTS ET SALAIRES TOTAUX VALEUR AJOUTÉE	TRAITEMENTS ET SALAIRES TOTAUX ('000)	VALEUR AJOUTÉE ('000)
08	<u>Industrie du bois</u>	,475	938 843	1 976 683
	251 Scieries, ateliers de rabotage et usines de bardeaux	,436	571 994	1 311 129
	252 Fabriques de placages et de contre-plaqués	,548	127 210	232 162
17	<u>Fabrication de produits minéraux non-métalliques</u>	,454	522 112	1 149 843
	352 Fabricants de ciment	,312	53 752	172 236
	356 Fabricants de verres et d'articles en verre	,494	116 403	235 776
01	<u>Industrie des aliments et boissons</u>	,416	1 756 091	4 222 899
	101 Industrie de la viande et de la volaille	,512	337 858	660 499
	109 Industrie des boissons	,311	309 365	994 846
19	<u>Industrie chimique</u>	,392	775 242	1 975 645
	374 Fabricants de produits pharmaceutiques et médicaments	,371	139 093	374 412
	376 Fabricants de savon et de produits de nettoyage	,331	61 346	185 273
	378 Fabricants de produits chimiques industriels	,405	245 947	606 870
18	<u>Fabrication de produits du pétrole et du charbon</u>	,362	210 443	580 695
02	<u>Industrie du tabac</u>	,335	89 072	265 863

Sources: Statistique Canada, Industries Manufacturières du Canada: niveaux national et provincial, 1973 (31-203). Tableau 4, pages 6-7, groupe d'industries à deux chiffres.  
Tableau 5, pages 8-16, groupe d'industries à trois chiffres.

Traitements et salaires totaux - comprend tous les traitements et salaires de tous les employés avant les déductions au titre de l'impôt sur le revenu et des régimes de prévoyance des employés; ils comprennent les heures-hommes payées (heures normales, supplémentaires et congés payés) ainsi que les gratifications, commissions, etc. versées aux employés réguliers.

Valeur ajoutée - sortie nette, soit sortie brute moins consommation de biens achetés et travaux exécutés par d'autres sous contrat.

Activité totale - comprend l'activité manufacturière et les opérations relatives à l'achat et la revente de produits sans fabrication subséquente.

Tableau 3: Traitements et salaires totaux et valeur ajoutée  
Base d'activité totale, 1975

CODE	GRUPE D'INDUSTRIES	TRAITEMENTS ET SALAIRES TOTAUX VALEUR AJOUTÉE	TRAITEMENTS ET SALAIRES TOTAUX ('000)	VALEUR AJOUTÉE ('000)
04	<u>Industrie du cuir</u>	,635	200 819	316 474
	172 Tanneries	,571	25 665	44 980
	174 Fabriques de chaussures	,663	119 210	179 786
	179 Fabriques de valises, sacs à main, etc.	,601	45 932	76 395
08	<u>Industrie du bois</u>	,634	1 070 932	1 689 596
	251 Scieries, ateliers de rabotage et usines de bardeaux	,677	598 916	884 976
	252 Fabriques de placages et de contre-plaqués	,691	141 293	204 489
07	<u>Industrie de l'habillement</u>	,632	722 130	2 306 619
06	<u>Bonneterie</u>	,621	182 833	294 497
09	<u>Industrie du meuble et des articles d'ameublement</u>	,596	431 897	724 645
05	<u>Industrie textile</u>	,559	614 664	1 099 789
	181 Filature et tissage du coton	,578	79 254	137 061
	183 Fibres artificiels et synthétiques	,577	183 745	318 693
	186 Industrie des tapis, des carpettes et de la moquette	,486	63 795	131 269
11	<u>Imprimerie, édition et activités annexes</u>	,549	1 042 556	1 899 375
12	<u>Première transformation des métaux</u>	,547	1 612 991	2 948 174
	291 Sidérurgie	,558	761 004	1 364 022
	295 Fonte et affinage	,554	491 480	886 405
13	<u>Fabrication de produits en métal</u>	,527	1 727 946	3 278 286
	304 Industrie de l'emboutissage, etc. des métaux	,492	334 397	679 026
	305 Industrie du fil métallique et de ses produits	,529	203 405	384 785
14	<u>Fabrication de machines</u>	,525	1 073 613	2 046 762
16	<u>Fabrication de produits électriques</u>	,518	1 364 138	2 631 778
	332 Fabricants de gros appareils	,511	121 804	238 483
	335 Fabricants d'équipement de télécommunication	,518	481 367	930 139
	336 Fabricants d'équipement électrique industriel	,576	334 499	580 675
03	<u>Industries du caoutchouc et des produits en matière plastique</u>	,516	531 854	1 030 971
20	<u>Industries manufacturières diverses</u>	,515	597 561	1 160 062
15	<u>Fabrication d'équipement de transport</u>	,483	2 033 079	4 208 537
	321 Fabricants d'aéronefs et de pièces	,624	273 425	438 036
	323 Fabricants de véhicules automobiles	,380	668 205	1 758 047
	327 Construction et réparation de navires	,694	206 608	297 701

TABLEAU 3: suite

CODE	GRUPE D'INDUSTRIES	TRAITEMENTS ET SALAIRES TOTAUX VALEUR AJOUTÉE	TRAITEMENTS ET SALAIRES TOTAUX ('000)	VALEUR AJOUTÉE ('000)
10	<u>Industrie du papier et activités annexes</u>	,448	1 553 080	3 469 803
	271 Usines et pâtes et papiers	,420	1 091 675	2 601 472
	273 Fabricants de boîtes en carton et de sacs en papier	,565	265 543	469 759
17	<u>Fabrication de produits minéraux non-métalliques</u>	,446	669 350	1 502 408
	352 Fabricants de ciment	,334	70 193	210 342
	356 Fabricants de verres et d'articles en verre	,510	132 599	259 966
01	<u>Industrie des aliments et boissons</u>	,430	2 312 018	5 375 417
	101 Industrie de la viande et de la volaille	,522	461 349	884 302
	109 Industrie des boissons	,340	413 483	1 217 778
19	<u>Industrie chimique</u>	,377	1 003 909	2 663 040
	374 Fabricants de produits pharmaceutiques et de médicaments	,376	171 946	457 167
	376 Fabricants de savon et de produits de nettoyage	,387	81 311	209 983
	378 Fabricants de produits chimiques industriels	,356	323 008	906 847
18	<u>Fabrication de produits du pétrole et du charbon</u>	,344	298 040	865 952
02	<u>Industrie du tabac</u>	,320	117 332	366 845

Sources: Statistique Canada, Industries Manufacturières du Canada: forme d'organisation et taille des établissements, 1975 (31-210).

Tableau 8, pages 24-29, groupe d'industries à deux chiffres.

Tableau 9, pages 30-58, groupe d'industries à trois chiffres.

Traitements et salaires totaux - comprend tous les traitements et salaires de tous les employés avant les déductions au titre de l'impôt sur le revenu et des régimes de prévoyance des employés; ils comprennent les heures-hommes payées (heures normales, supplémentaires et congés payés) ainsi que les gratifications, commissions, etc. versées aux employés réguliers.

Valeur ajoutée - sortie nette, soit sortie brute moins consommation de biens achetés et travaux exécutés par d'autres sous contrat.

Activité totale - comprend l'activité manufacturière et les opérations relatives à l'achat et la revente de produits sans fabrication subséquente.

TABLEAU 4: Traitements et la valeur des livraisons de produits de propre fabrication  
Base d'activité manufacturière, 1971

CODE	GRUPE D'INDUSTRIES	TRAITEMENTS VALEUR DES LIVRAISONS	TRAITEMENTS ('000)	VALEUR DES LIVRAISONS DE PRODUITS DE PROPRE FABRICATION ('000)
04	<u>Industrie du cuir</u>	,259	108 682	420 208
	172 Tanneries	,224	15 863	70 919
	174 Fabriques de chaussures	,273	66 073	242 243
	179 Fabriques de valises, sacs à main, etc.	,243	21 579	88 938
07	<u>Industrie de l'habillement</u>	,243	362 021	1 487 773
09	<u>Industrie du meuble et des articles d'ameublement</u>	,238	187 115	786 564
08	<u>Industrie du bois</u>	,220	517 425	2 346 945
	251 Scieries, ateliers de rabotage et usines de bardeaux	,221	318 352	1 439 925
	252 Fabriques de placages et de contre- plaqués	,256	79 922	311 887
11	<u>Imprimerie, édition et activités annexes</u>	,216	357 770	1 653 839
13	<u>Fabrication de produits en métal</u>	,212	749 349	3 535 379
	304 Industrie de l'emboutissage, etc. des métaux	,170	156 101	919 471
	305 Industrie du fil métallique et de ses produits	,183	87 625	478 757
20	<u>Industries manufacturières diverses</u>	,203	226 257	1 115 299
06	<u>Bonneterie</u>	,195	88 868	455 055
17	<u>Fabrication de produits minéraux non- métalliques</u>	,189	281 047	1 489 174
	352 Fabricants de ciment	,124	23 910	192 729
	356 Fabricants de verres et d'articles en verre	,231	65 793	284 408
14	<u>Fabrication de machines</u>	,188	350 173	1 865 818
10	<u>Industrie du papier et activités annexes</u>	,183	731 326	4 000 851
	271 Usines de pâtes et papiers	,193	546 239	2 832 267
	273 Fabricants de boîtes en carton et de sacs en papier	,166	116 001	700 827
12	<u>Première transformation des métaux</u>	,181	714 600	3 948 458
	291 Sidérurgie	,189	333 581	1 764 037
	295 Fonte et affinage	,201	210 166	1 045 621
03	<u>Industries du caoutchouc et des produits en matière plastique</u>	,176	204 821	1 163 894
05	<u>Industrie textile</u>	,175	297 265	1 697 932
	181 Filature et tissage du coton	,182	51 415	282 150
	183 Fibres artificiels et synthétiques	,183	90 647	494 611
	186 Industrie des tapis, des carpettes et de la moquette	,118	22 199	187 755

TABLEAU 4: suite

CODE	GRUPE D'INDUSTRIES	TRAITEMENTS VALEUR DES LIVRAISONS	TRAITEMENTS ('000)	VALEUR DES LIVRAISONS DE PRODUITS DE PROPRE FABRICATION ('000)
16	<u>Fabrication de produits électriques</u>	,168	468 991	2 794 629
	332 Fabricants de gros appareils	,158	55 238	349 225
	335 Fabricants d'équipement de télécommunication	,218	143 809	660 190
	336 Fabricants d'équipement électrique industriel	,190	101 611	534 950
15	<u>Fabrication d'équipement de transport</u>	,132	912 231	6 931 367
	321 Fabricants d'aéronefs et de pièces	,238	113 839	479 286
	323 Fabricants de véhicules automobiles	,076	279 937	3 681 719
	327 Construction et réparation de navires	,335	86 924	259 580
19	<u>Industrie chimique</u>	,104	288 640	2 781 997
	374 Fabricants de produits pharmaceuti- ques et de médicaments	,080	34 559	433 428
	376 Fabricants de savon et de produits de nettoyage	,076	19 923	261 975
	378 Fabricants de produits chimiques industriels	,105	116 858	951 534
01	<u>Industrie des aliments et boissons</u>	,094	852 873	9 111 176
	101 Industrie de la viande et de la volaille	,084	204 445	2 420 936
	109 Industrie des boissons	,093	117 646	1 261 153
02	<u>Industrie du tabac</u>	,089	51 381	575 235
18	<u>Fabrication de produits du pétrole et du charbon</u>	,032	68 215	2 114 324

Sources: Statistique Canada, Industries Manufacturières du Canada: niveau national et provincial, 1973 (31-203). Tableau 4, pages 6-7, groupe d'industries à deux chiffres.

Statistique Canada, Industries Manufacturières du Canada: forme d'organisation et taille des établissements, 1971 (31-210). Tableau 9, pages 32-61, groupe d'industries à trois chiffres.

Traitements - comprend tous les traitements pris en compte avant les retenues au titre de l'impôt sur le revenu et des avantages sociaux des employés; ils comprennent le total des heures-hommes payées (heures normales, supplémentaires et congés payés) ainsi que les gratifications, commissions, etc. versées aux salariés, comprenant les travailleurs de la production et assimilés mais excluant le personnel de cadre et de bureau administratif central.

Valeur des livraisons de produits de propre fabrication - concerne les produits fabriqués par l'établissement enquêté, ou pour son compte, à partir de matières lui appartenant, déduction faite des rabais, des retours de marchandises, des remises, des taxes de ventes, des taxes et des droits d'accise, des emballages consignés, des frais de livraison payés à des transporteurs publics ou sous contrat.

TABLEAU 5: Traitements et la valeur des livraisons de produits de propre fabrication  
Base d'activité manufacturière, 1975

CODE	GRUPE D'INDUSTRIES	TRAITEMENTS VALEUR DES LIVRAISONS	TRAITEMENTS ( '000)	VALEUR DES LIVRAISONS DE PRODUITS DE PROPRE FABRICATION ( '000)
07	<u>Industrie de l'habillement</u>	,244	448 593	1 837 587
04	<u>Industrie du cuir</u>	,241	122 444	508 813
	172 Tanneries	,182	17 024	93 297
	174 Fabriques de chaussures	,254	72 666	286 306
	179 Fabriques de valises, sacs à main, etc.	,250	26 293	105 313
09	<u>Industrie du meuble et des articles d'ameublement</u>	,229	255 891	1 118 534
06	<u>Bonneterie</u>	,210	111 067	530 127
13	<u>Fabrication de produits en métal</u>	,207	940 437	4 539 418
	304 Industrie de l'emboutissage, etc. des métaux	,169	193 046	1 143 176
	305 Industrie du fil métallique et de ses produits	,180	124 416	691 071
11	<u>Imprimerie, édition et activités annexes</u>	,203	439 258	2 160 309
20	<u>Industries manufacturières diverses</u>	,199	288 835	1 454 206
14	<u>Fabrication de machines</u>	,198	481 318	2 431 899
17	<u>Fabrication de produits minéraux non- métalliques</u>	,190	366 030	1 922 982
	352 Fabricants de ciment	,122	30 870	253 571
	356 Fabricants de verres et d'articles en verre	,231	85 596	369 845
03	<u>Industries du caoutchouc et des produits en matière plastique</u>	,187	295 314	1 577 303
08	<u>Industrie du bois</u>	,186	755 805	4 055 996
	251 Scieries, ateliers de rabotage et usines de bardeaux	,179	471 436	2 626 769
	252 Fabriques de placages et de contre- plaqués	,226	110 104	486 704
12	<u>Première transformation des métaux</u>	,179	897 352	5 001 764
	291 Sidérurgie	,189	438 622	2 317 520
	295 Fonte et affinage	,221	253 013	1 143 420
05	<u>Industrie textile</u>	,173	381 971	2 204 755
	181 Filature et tissage du coton	,182	52 208	286 958
	183 Fibres artificiels et synthétiques	,171	118 065	688 687
	186 Industrie des tapis, des carpettes et de la moquette	,116	34 909	302 209
16	<u>Fabrication de produits électriques</u>	,168	592 838	3 537 898
	332 Fabricants de gros appareils	,163	75 376	463 294
	335 Fabricants d'équipement de télécommunication	,200	177 603	888 984
	336 Fabricants d'équipement électrique industriel	,203	122 520	604 336

TABLEAU 5: suite

CODE	GROUPE D'INDUSTRIES	TRAITEMENTS VALEUR DES LIVRAISONS	TRAITEMENTS ( '000)	VALEUR DES LIVRAISONS DE PRODUITS DE PROPRE FABRICATION ( '000)
10	<u>Industrie du papier et activités annexes</u>	,168	885 584	5 271 027
271	Usines de pâtes et papiers	,170	645 084	3 790 939
273	Fabricants de boîtes en carton et de sacs en papier	,170	149 817	881 274
15	<u>Fabrication d'équipement de transport</u>	,141	1 278 429	9 056 704
321	Fabricants d'aéronefs et de pièces	,265	142 716	538 130
323	Fabricants de véhicules automobiles	,083	390 680	4 715 829
327	Construction et réparation de navires	,336	122 371	363 906
19	<u>Industrie chimique</u>	,098	344 508	3 503 823
374	Fabricants de produits pharmaceutiques et de médicaments	,087	45 357	518 811
376	Fabricants de savon et de produits de nettoyage	,079	23 679	300 780
378	Fabricants de produits chimiques industriels	,109	130 008	1 196 831
02	<u>Industrie du tabac</u>	,091	56 434	618 022
01	<u>Industrie des aliments et boissons</u>	,084	1 033 417	12 375 344
101	Industrie de la viande et de la volaille	,063	239 425	3 776 238
109	Industrie des boissons	,097	146 682	1 513 774
18	<u>Fabrication de produits du pétrole et du charbon</u>	,028	84 538	3 073 197

Sources: Statistique Canada, Industries Manufacturières du Canada: niveaux national et provincial, 1973 (31-203). Tableau 4, pages 6-7, groupe d'industries à deux chiffres.

Tableau 5, pages 8-16, groupe d'industries à trois chiffres.

Traitements - comprend tous les traitements pris en compte avant les retenues au titre de l'impôt sur le revenu et des avantages sociaux des employés; ils comprennent le total des heures-hommes payées (heures normales, supplémentaires et congés payés) ainsi que les gratifications, commissions, etc. versées aux salariés, comprenant les travailleurs de la production et assimilés mais excluant le personnel de cadre et de bureau administratif central.

Valeur des livraisons de produits de propre fabrication - concerne les produits fabriqués par l'établissement enquêté, ou pour son compte, à partir de matières lui appartenant, déduction faite des rabais, des retours de marchandises, des remises, des taxes de ventes, des taxes et des droits d'accise, des emballages consignés, des frais de livraison payés à des transporteurs publics ou sous contrat.

TABLEAU 6: Traitements et la valeur des livraisons de produits de propre fabrication  
Base d'activité manufacturière, 1975

CODE	GRUPE D'INDUSTRIES	TRAITEMENTS VALEUR DES LIVRAISONS	TRAITEMENTS ( '000)	VALEUR DES LIVRAISONS DE PRODUITS DE PROPRE FABRICATION ( '000)
04	<u>Industrie du cuir</u>	,256	158 242	619 191
	172 Tanneries	,203	21 076	104 054
	174 Fabriques de chaussures	,267	93 864	351 221
	179 Fabriques de valises, sacs à main, etc.	,258	35 799	138 742
07	<u>Industrie de l'habillement</u>	,249	573 274	2 306 619
09	<u>Industrie du meuble et des articles d'ameublement</u>	,242	329 384	1 363 703
06	<u>Bonneterie</u>	,227	141 853	624 490
08	<u>Industrie du bois</u>	,223	846 138	3 802 635
	251 Scieries, ateliers de rabotage et usines de bardeaux	,234	481 999	2 059 512
	252 Fabriques de placages et de contre- plaqués	,259	118 610	457 791
11	<u>Imprimerie, édition et activités annexes</u>	,203	587 431	2 897 471
13	<u>Fabrication de produits en métal</u>	,200	1 241 513	6 216 654
	304 Industrie de l'emboutissage, etc. des métaux	,167	244 341	1 461 557
	305 Industrie du fil métallique et de ses produits	,161	140 980	875 081
20	<u>Industries manufacturières diverses</u>	,196	381 486	1 942 966
14	<u>Fabrication de machines</u>	,187	698 998	3 731 625
17	<u>Fabrication de produits minéraux non- métalliques</u>	,183	471 466	2 569 385
	352 Fabricants de ciment	,125	42 308	339 194
	356 Fabricants de verres et d'articles en verre	,227	95 597	420 531
03	<u>Industries du caoutchouc et des produits en matière plastique</u>	,182	355 806	1 955 825
05	<u>Industrie textile</u>	,179	435 869	2 439 005
	181 Filature et tissage du coton	,176	56 176	319 196
	183 Fibres artificiels et synthétiques	,179	128 665	719 386
	186 Industrie des tapis, des carpettes et de la moquette	,112	39 920	356 314
16	<u>Fabrication de produits électriques</u>	,169	776 409	4 599 292
	332 Fabricants de gros appareils	,164	82 555	504 133
	335 Fabricants d'équipement de télécommunication	,187	255 150	1 368 086
	336 Fabricants d'équipement électrique industriel	,192	174 819	911 539

TABLEAU 6: suite

CODE	GROUPE D'INDUSTRIES	TRAITEMENTS VALEUR DES LIVRAISONS	TRAITEMENTS ( '000)	VALEUR DES LIVRAISONS DE PRODUITS DE PROPRE FABRICATION ( '000)
12	<u>Première transformation des métaux</u>	,167	1 119 159	6 682 356
	291 Sidérurgie	,176	554 499	3 147 693
	295 Fonte et affinage	,186	287 743	1 550 616
10	<u>Industrie du papier et activités annexes</u>	,418	1 054 795	7 131 614
	271 Usines de pâtes et papiers	,147	754 892	5 122 093
	273 Fabricants de boîtes en carton et de sacs en papier	,155	182 032	1 170 931
15	<u>Fabrication d'équipement de transport</u>	,129	1 446 395	11 193 031
	321 Fabricants d'aéronefs et de pièces	,216	152 748	707 790
	323 Fabricants de véhicules automobiles	,073	441 391	6 024 429
	327 Construction et réparation de navires	,309	176 824	571 668
19	<u>Industrie chimique</u>	,091	463 522	5 107 353
	374 Fabricants de produits pharmaceutiques et de médicaments	,092	60 009	654 447
	376 Fabricants de savon et de produits de nettoyage	,082	34 006	413 580
	378 Fabricants de produits chimiques industriels	,091	169 109	1 858 425
02	<u>Industrie du tabac</u>	,086	71 806	831 522
01	<u>Industrie des aliments et boissons</u>	,085	1 396 422	16 492 290
	101 Industrie de la viande et de la volaille	,076	334 352	4 391 518
	109 Industrie des boissons	,169	208 731	1 233 012
18	<u>Fabrication de produits du pétrole et du charbon</u>	,021	122 267	5 953 330

Sources: Statistique Canada, Industries Manufacturières du Canada: forme d'organisation et taille des établissements, 1975 (31-210). Tableau 8, pages 24-29, groupe d'industries à deux chiffres.

Tableau 9, pages 30-58, groupe d'industries à trois chiffres.

Traitements - comprend tous les traitements pris en compte avant les retenues au titre de l'impôt sur le revenu et des avantages sociaux des employés; ils comprennent le total des heures-hommes payées (heures normales, supplémentaires et congés payés) ainsi que les gratifications, commissions, etc. versées aux salariés, comprenant les travailleurs de la production et assimilés mais excluant le personnel de cadre et de bureau administratif central.

Valeur des livraisons de produits de propre fabrication - concerne les produits fabriqués par l'établissement enquêté, ou pour son compte, à partir de matières lui appartenant, déduction faite des rabais, des retours de marchandises, des remises, des taxes de ventes, des taxes et des droits d'accise, des emballages consignés, des frais de livraison payés à des transporteurs publics ou sous contrat.

LA POLITIQUE DE LA CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUES (C.S.D.) VIS-A-VIS LES IMPORTATIONS DE CHAUSSURES AU CANADA

---

Montréal, le 22 juin 1978

Nécessité d'une politique cohérente en matière d'importations

Tout en reconnaissant la nécessité de recourir aux importations dans le domaine de la chaussure, pour des raisons d'échanges commerciaux et de satisfaction aux consommateurs, la C.S.D. croit cependant que les travailleurs de ce secteur industriel ne doivent pas être sacrifiés à la volonté des importateurs et des protagonistes du libre échange à tout prix. Il lui apparaît que la politique actuelle ne peut qu'entretenir l'insécurité des travailleurs dans leur emploi et leurs conditions de travail, et conduire l'industrie à son extinction complète si la politique des importations ne devient pas plus cohérente qu'elle ne l'est présentement.

Nouvelle politique en matière d'importations

C'est pourquoi la C.S.D. met de l'avant une politique qui tient compte des véritables intérêts du pays et des producteurs (entrepreneurs et travailleurs) plutôt que des intérêts individuels des importateurs et des économistes à la recherche de cobayes pour vérifier leurs théories. La résistance des importateurs aux contrôles indique bien la profitabilité de leur commerce (on dit que c'est presque un monopole - un petit groupe contrôlerait plus du tiers du marché - 22 millions de paires sur 32 millions).

Notre position est la suivante:

- 1.- Ne peuvent obtenir des licences d'importations de chaussures que ceux qui investissent dans la production canadienne de chaussures et y maintiennent des emplois;
- 2.- Les licences émises ne permettent que l'importation de chaussures en fonction des investissements et des emplois maintenus;
- 3.- Les importations permises sont établies en fonction des emplois à maintenir et à créer.

Il apparaît à la C.S.D. qu'une telle politique rencontre les besoins d'échanges commerciaux du Canada, répond à l'insécurité cyclique des travailleurs et de l'industrie et constitue donc une véritable politique économique et sociale pour l'industrie de la chaussure.

**PROFIL DE SECTEUR**

## **L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE**

Ce profil de secteur a été établi par le Groupe d'étude sur l'industrie canadienne de la chaussure à partir d'un profil préparé par le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce.

# L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

## DÉFINITION DE L'INDUSTRIE

Au Canada, la chaussure est fabriquée par les deux groupes industriels suivants:

- les fabricants de chaussures en caoutchouc, qui concentrent leur fabrication sur les bottes de bûcherons, les couvre-chaussures en matière plastique avec ou sans revêtement intérieur de tontisse et chaussures ou bottes à semelles moulées en caoutchouc ou en matière plastique et tige de toile.
- les fabricants de chaussures de cuir naturel ou synthétique, qui fabriquent surtout des bottes, bottines, souliers, pantoufles, mocassins, et autres chaussures de ce genre, faites de cuir ou de matériaux synthétiques autres que le caoutchouc.

Ces deux sous-secteurs de l'industrie se partagent la fabrication de chaussures pour tous les secteurs principaux du marché canadien (femmes/fillettes, hommes/garçons, enfants/bébés, athlétisme/spéciales, pantoufles et chaussures d'intérieur). La partie la plus importante de l'industrie, la chaussure de cuir naturel ou synthétique, fournit environ 84% de tous les emplois dans l'industrie, alors que les fabricants de chaussures en caoutchouc n'en fournissent que le 16%.<sup>1</sup>

## PERSPECTIVE DE L'INDUSTRIE

L'industrie canadienne de la chaussure se compose de 148 firmes, exploitant en tout 172<sup>2</sup> usines situées principalement en Ontario et au Québec, et qui embauchent directement quelques 19 600 employés. De plus, l'industrie crée, de façon directe et indirecte, environ 9000 emplois, principalement dans d'autres secteurs manufacturiers, dont 2500 dans l'industrie de la tannerie et 1200 dans l'industrie de crépins, l'existence desquelles dépend largement de l'industrie canadienne de la chaussure. En 1976, l'industrie de la chaussure produisit 47 millions de paires de chaussures. Toutes les expéditions ont été évaluées à \$460 millions.<sup>3</sup>

Au niveau international le Canada produit environ un pour cent des 4,9 milliards de paires de chaussures fabriquées dans le monde entier. L'industrie canadienne contribue 0,4% de la production des industries de la fabrication au Canada, et 0,25% du PNB. En 1976, le Canada a exporté 4,3% (ou 2,9 millions de paires de chaussures) de sa production totale, c'est-à-dire 5,2% de la valeur des ventes de l'industrie (\$23,8 millions), et ceci surtout vers les États-Unis.

## STRUCTURE DU MARCHÉ

Au cours des années 1968 à 1975, le marché canadien de la chaussure a fluctué entre 86 et 100 millions de paires par an. En 1975, le marché est tombé à environ 84,6 millions de paires de chaussures; mais en 1976, le marché entier remonta de 14,9%, à environ 97,2 millions de paires. Au cours de cette période de croissance assez limitée du marché, l'importation devint une force importante sur celui-ci. Entre 1968 et 1971, les importations, en termes de paires de chaussures, ont augmenté leur part du marché canadien de 38% à 49%, où elles se sont stabilisées (voir Graphique I). D'autre part, depuis 1968, la valeur en dollar des chaussures importées a augmenté presque sans interruption de 17,4% à 29,4% du marché total (voir Graphique IA). L'importation réussit ainsi à pénétrer sur le marché canadien malgré la barrière tarifaire canadienne (qui s'étend de 16,5 à 25% du tarif de la nation la plus favorisée pour l'ensemble de la chaussure). Bien que les tarifs canadiens sur l'importation s'étendent entre 16,5 et 25%, on appliqua le plus souvent le tarif maximum (moyenne pondérée de 24,4%). En ce qui concerne le nombre de paires, les deux tiers environ de ces importations proviennent de pays sous-développés. Du point de vue de la valeur, les

<sup>1</sup> Toutes comparaisons entre les statistiques de ce profil et celles du rapport anti-dumping doivent être faites avec soin car d'autres sources d'informations ont été employées dans plusieurs cas.

<sup>2</sup> Source d'information: Ministère de l'Industrie et du Commerce.

<sup>3</sup> Ce chiffre ne comprend que la production des chaussures de caoutchouc et de cuir, ainsi que la valeur des expéditions des produits de fabrication canadienne.

**Importations 1976 en provenance de**

	Pays industrialisés		Pays sous-développés		Non contrôlés par l'État		Importation totale*	Production canadienne**
		%	Contrôlés par l'État	%		%		
<i>Chaussures de cuir</i>								
Nombre de paires	12 724 439	(31,9)	3 410 040	(8,6)	23 739 812	(59,5)	39 874,291	43 269,364
Valeur (en milliers de \$)	91 267	(52,0)	15 090	(8,6)	69 113	(39,4)	175,470	-
<i>Caoutchouc, plastique et toile</i>								
Paires	555 284	(4,4)	1 478 352	(11,9)	10 437 856	(83,7)	12 471,492	4 768,600
Valeur (en milliers de \$)	2 020	(9,0)	2 514	(11,2)	17 916	(79,6)	22,450	-
<i>Tous genres, sauf sandales de plage</i>								
Nombre de paires	13 279 723	(25,4)	4 888 392	(9,3)	34 177 668	(65,3)	53 345,783	48 037,964
Valeur (en milliers de \$)	93 287	(47,1)	17 604	(8,9)	87 029	(44,0)	197,920	-

Source: \* Statistique Canada, Cat. No. 65-007, *Importation par marchandises, décembre 1976*

\*\* Statistique Canada, Cat. No. 33-002, *Statistiques sur la chaussure, décembre 1976*

N.B. % Pourcentage de la valeur totale de l'importation de marchandises

Pays industrialisés — Les États-Unis et la plupart des pays européens, ainsi que le Japon et Israël

Pays sous-développés— Contrôlés par l'État: pays communistes (République Populaire de Chine incl.)

Non contrôlés par l'État: pays non communistes (d'Asie, d'Afrique, d'Europe et d'Amérique du Sud)

## Sources d'importation de la chaussure en 1976

Type de chaussure	Source	Valeur %	Paires %
Cuir naturel et synthétique	Pays industrialisés	46	24
	Pays sous-développés	43	52
	Tous les pays	89	76
Caoutchouc	Pays industrialisés	1	1
	Pays sous-développés	10	23
	Tous les pays	11	24
Tous genres de chaussure	Pays industrialisés	47	25
	Pays sous-développés	53	75
	Tous les pays	100	100

Source: Statistique Canada, Cat. 65-007. Importation par marchandises

## Cinq principales sources d'importations en 1976 (par milliers de paires)

	1976	1975	1974	1973
Taiwan	13 392	6 153	11 217	14 665
Corée du Sud	11 303	8 268	7 389	6 643
Italie	6 681	5 350	4 960	4 598
É.-U.	2 872	1 550	2 031	2 711
Espagne	2 782	1 170	816	965
<i>Valeur en milliers de dollars</i>				
Taiwan	21 590	13 233	14 643	13 506
Corée du Sud	22 762	25 568	12 411	7 958
Italie	48 012	39 185	29 893	24 523
É.-U.	16 628	11 628	10 127	5 801
Espagne	17 825	5 307	3 395	3 569

Source: Statistique Canada, Cat. 65-203. Importations, Échange commercial des marchandises

## Exportations de chaussures canadiennes par nombre de paires et par valeur en dollars 1968-1975\*

### Nombres en milliers de paires de chaussures

	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Cuir et matériel synthétique	1 659	1 780	2 276	1 872	1 784	2 009	1 821	1 591	1 960
Caoutchouc	161	290	402	442	455	473	706	163	90
Chaussures de tous genres **	1 820	2 070	2 678	2 314	2 239	2 482	2 527	1 754	2 050
<i>Valeur en milliers de dollars</i>									
Cuir et matériel synthétique	5 964	7 148	10 779	9 458	9 331	13 278	10 704	18 362	23 314
Caoutchouc	1 352	2 618	2 948	3 864	4 312	5 056	6 794	1 370	534
Chaussures de tous genres **	7 316	9 766	13 727	13 322	13 643	18 334	17 558	19 732	23 848

\* Source: Statistique Canada, Catalogues No. 33-203, No. 33-206 No. 65-004, No. 65-007

\*\* À l'exception des patins, des pantouffles de papier, et des sandales de plage.

Le marché canadien est très concurrentiel; il est dominé par les grandes chaînes de magasins détaillants. En raison d'un marché si volatile et plein de risques, les manufacturiers à l'exception de quelques gros, produisent sur commandes et gardent peu de produits finis en inventaire. La prise de décision de l'acheteur dépend surtout des facteurs prix et style; mais les autres critères, comme celui de la qualité, exercent aussi une certaine influence. Le fabricant de chaussures doit donc, pour obtenir des commandes, savoir, d'une part, évaluer avec exactitude le style exigé par le marché, et, en même temps, pouvoir fabriquer un produit de bonne qualité à un prix très concurrentiel.

La forte concurrence de l'importation de chaussures de mode a stimulé, sur le marché canadien, la demande de chaussures de mode et d'usage spécialisé. La tendance croissante à rechercher la mode incita l'industrie canadienne de la chaussure à mettre plus d'emphasis sur le style et le design. Aujourd'hui la mode change plus rapidement; on tend maintenant à abandonner l'approche traditionnelle des deux saisons pour introduire des changements plus fréquents.

L'industrie canadienne a fait beaucoup de progrès dans le domaine du design et un nombre croissant de firmes canadiennes produisent des chaussures de mode dont le design fait preuve d'originalité quoique on y détecte souvent une influence étrangère.

## **LES PRIX DE LA CHAUSSURE**

Entre 1971 et 1976, les prix des chaussures de cuir et de vinyle augmentèrent moins rapidement que l'ensemble des prix de consommation et de gros au Canada. Attribuant à l'année de base 1971 l'indice 100, on évalue l'indice des prix de consommation de la chaussure à 131,5 en 1976, contre 148,9 pour l'indice général du prix de consommation. L'indice du prix en gros des chaussures est évalué à 157,5 en 1976 par rapport à 162,2 pour l'ensemble des industries de fabrication. Le cuir fut l'un des domaines qui contribua le plus à l'augmentation des prix de la chaussure; en effet selon les calculs d'indices il augmenta de 100,0 en 1971 à 196,2 en 1976.

## **EXPORTATIONS**

Les exportations de chaussures de cuir naturel et synthétique ont croupi entre le 5% et le 6% de la production canadienne durant ces 9 dernières années; les États-Unis absorbèrent 90% de ces exportations. Des 25 firmes classées exportatrices, huit se situent en Ontario, et les autres au Québec. Selon les estimations, en 1976 quatre entreprises se partagèrent plus de 50% des exportations. Ces exportations se composaient surtout de chaussures spécialisées contre les intempéries ou d'usage particulier et allant même, en certains cas, jusqu'à des produits de toute dernière mode. L'absence de croissance des exportations favorise les compagnies possédant la compétence en commercialisation et l'agressivité nécessaire. Ces derniers temps, certains fabricants canadiens se sont fait connaître sur les marchés d'Europe et des États-Unis, en participant à des expositions organisées et parrainées par le Ministère. Ils ont pu découvrir alors les occasions d'exportation, qu'ils ne pourraient cependant exploiter que par une stratégie de marketing à long terme et bien planifiée. Le développement de cette approche est actuellement en cours, et fait partie de l'élément de marketing de la stratégie sectorielle.

## **STRUCTURE DE L'INDUSTRIE**

En 1974, l'industrie de la chaussure de caoutchouc se composait de cinq usines qui fabriquaient des chaussures de caoutchouc, de plastique et de toile.

En 1974, les expéditions de ce sous-secteur s'élevèrent à un montant total de \$54 millions.

L'industrie se stabilisa plus ou moins entre 1966 et le milieu des années 1970. Durant la majeure partie de cette période, elle se composa de cinq usines d'un effectif total de plus de 3000 ouvriers. Actuellement, l'industrie de la chaussure de caoutchouc ne compte plus que trois usines, dont deux se trouvent au Québec et une en Ontario. La majorité des employés de l'industrie vivent dans des communautés petites et moyennes qui dépendent largement de l'industrie.

L'industrie de la chaussure de cuir naturel et synthétique se compose de 167 usines fabriquant une gamme complète de bottes et de souliers à partir de matériaux non caoutchoutés.

En 1975, les expéditions de ces usines s'élevèrent à un montant total de \$355 millions; elles employaient 16 860 personnes.

Des 148 firmes composant l'industrie, 25 seulement sont de grandes compagnies à plusieurs usines d'un effectif de 200 employés ou plus et très peu d'entre elles produisent une gamme complète de chaussures. En 1977, quatre des dix plus importantes firmes étaient sous contrôle américain, cinq possédaient un statut international et, au total, ces dix firmes représentaient 45% de l'ensemble de la valeur des expéditions canadiennes de chaussures. La plus grande partie de cette industrie (82% des firmes) se compose de petites firmes familiales à une usine, employant moins de 200 personnes et ne desservant qu'un secteur fondamental du marché. En tout, 88% du nombre total de firmes, représentant 72% de l'ensemble des emplois et de la production sont de propriété canadienne.

Dans toute l'histoire de l'industrie canadienne, la grandeur des usines (par opposition à la grandeur des firmes) a varié entre les établissements minimes employant deux ou trois personnes (qui étaient un petit peu plus que des cordonneries, puisqu'elles fabriquaient des chaussures sur mesure), aux usines employant plus de 500 personnes. Les grandes usines sont évidemment associées aux grandes firmes; mais ces grandes firmes contrôlent également un certain nombre d'usines plus modestes employant 200 personnes ou moins.

L'industrie se situe principalement dans le centre du Canada; 95% des fabricants de chaussures se trouvent en Ontario et au Québec. L'industrie de la chaussure se concentre fortement dans les grands centres urbains, en particulier à Montréal, Toronto, Kitchener, et à Québec, par ordre d'importance. En 1974, près des trois-cinquièmes des petites usines employant moins de 50 personnes, se trouvaient à Toronto et à Montréal. Et pourtant ces deux villes contenaient moins du quart des usines importantes de plus de 200 employés. L'industrie de la chaussure fournit malgré tout des emplois à plus de 50 communautés; en fait, plus du quart de ses employés demeurent dans des communautés de moins de 20 000 habitants. En Ontario, l'industrie se concentre surtout dans les régions urbaines; on a cependant relevé 14 établissements dans 14 petites communautés différentes; de ces 14 firmes, trois seulement ne contrôlent qu'une usine: les 11 autres sont la propriété de grandes firmes à usines multiples. Au Québec, on compte 45 établissements dans 22 petites communautés situées en dehors des régions urbaines de Montréal et de Québec. Deux de ces établissements emploient plus de 200 personnes, et font partie de firmes importantes; les 43 autres sont des firmes à une usine employant moins de 200 personnes, 20 d'entre elles comptant moins de 50 employés. Un grand nombre de ces petites communautés, situées dans des régions relativement isolées, dépendent des emplois offerts par l'industrie; d'autres se trouvent dans des régions à taux de chômage élevés. En fait, l'industrie de la chaussure en cuir est l'une des seules industries de fabrication qui, par son économie, peut se permettre de s'établir dans des communautés rurales relativement petites. L'industrie n'exige pas d'usines vastes, et son emplacement ne se détermine pas selon le besoin de proximité des matières premières, des marchés, et des infrastructures de l'industrie. Le choix de l'emplacement de l'usine dépend surtout de la disponibilité d'une main-d'oeuvre appropriée et de l'absence relative de concurrence d'usines payant des salaires plus élevés. L'industrie embauche surtout des ouvriers semi ou non spécialisés quoique l'industrie peut fournir de l'emploi secondaire comme supplément au revenu familial.

Selon le recensement annuel, la productivité de la main-d'oeuvre du sous-secteur cuir naturel et synthétique a peu augmenté entre 1968 et 1974 (Graphique 5). Les données les plus récentes de Statistique Canada sur la productivité par grandeur d'usine (1974) montre qu'il n'y a pas, ou très peu, de différence de productivité dans des usines dont la grandeur s'étend de 20 à 499 employés. Une étude sur l'industrie de la chaussure, effectuée en 1970<sup>4</sup>, conclut que la grandeur d'usine optimale (en nombre d'employés) varie entre 170 pour les souliers de haute qualité pour femmes, et 330 pour ceux de qualité moyenne. On a calculé une grandeur optimale moyenne des usines de 250 à 260 employés.

La plupart des fabricants canadiens de la chaussure ne sont intégrés ni en amont (crépins, tannerie, machinerie), ni en aval (vente au détail). La plupart des intégrations sont reliées aux grandes entreprises, du côté de la vente au détail. Bien que peu nombreuses, ces firmes fournissent une grande partie de la production; toutes ensemble, elles contrôlent plus de 500 débouchés de vente au détail<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> Source: John L. Schwab et Associés

<sup>5</sup> Source: Ministère de l'Industrie et du Commerce

## FONCTIONS COMMERCIALES

*Procédés de production* – Le procédé de production de l'industrie est relativement simple; il se compose des étapes suivantes: la coupe, la couture, l'assemblage et la finition. Les opérations de l'assemblage représentent la partie la plus automatisée de tout le procédé. Le coût de fabrication de la chaussure et la vitesse d'assemblage sont affectés par plusieurs variables, les plus importantes étant le nombre de styles mis en production et le genre de matériel à empeigne utilisé.

Si l'assemblage n'est pas ralenti de façon importante par des changements de styles, la vitesse maximum, raisonnable d'une ligne d'assemblage est de 1200 paires de chaussures par jour. Une usine peut augmenter sa production en ajoutant une seconde ligne d'assemblage. Il semble donc que l'on trouve peu, ou pas d'avantage ou d'économie d'échelle au niveau de l'usine, une fois que l'on a atteint le volume nécessaire pour une ligne de production. En fait, les dirigeants de l'industrie croient qu'il pourrait s'avérer avantageux, en ce qui concerne les taux de main-d'oeuvre, la stabilité de la main-d'oeuvre, la facilité d'administration et la flexibilité, d'exploiter plusieurs usines plus restreintes dans des régions rurales offrant moins de choix de travail, plutôt qu'une ou deux grandes usines dans de centres métropolitains.

L'ensemble du procédé exige beaucoup de main-d'oeuvre; les coûts de la main-d'oeuvre représentent généralement 35% de l'ensemble des coûts de fabrication. Un investissement d'environ \$200 000 pour la machinerie (sans compter les immeubles) suffiraient à l'installation d'une usine de 60 employés pouvant produire 200 000 paires de chaussures par année.

La production de chaussures est surtout un procédé d'assemblage. Dans l'industrie, la technologie a été orientée vers le perfectionnement et l'amélioration de ce procédé. Dans ce domaine, la majeure partie de la recherche et du développement est effectuée par les fournisseurs, de matériaux et de machinerie dont pour plusieurs les facilités sont situées en Europe tout en étant de propriété américaine. Quiconque (même les Canadiens) achète les produits de ces fournisseurs, peut facilement se procurer les résultats de ces recherches. On introduit actuellement dans l'industrie des améliorations technologiques importantes visant l'automatisation du procédé de production; on s'attend à ce que ces améliorations réduisent de beaucoup la main-d'oeuvre du produit fini.

## FINANCES

Les statistiques financières les plus courantes<sup>6</sup>, indiquées ci-après, démontrent que, malgré ses difficultés passées, l'industrie de la chaussure de cuir se trouve dans une forte position financière. En 1974, le haut rapport de 1,63 entre l'actif et le passif à court terme, indiquait un bon niveau de liquidité à court terme. Le rapport entre le passif à long terme et l'équité, qui affichait le chiffre relativement minime de 16%, indiquait que l'industrie pourrait augmenter son capital par emprunts à long terme. Le taux de ristourne sur l'investissement, pour l'industrie de la chaussure de cuir, était de 14,8%. On remarquera cependant que l'année 1974 fut particulièrement favorable quant aux bénéfices des entreprises, mais que des données établies sur 24 firmes révèlent que la rentabilité de l'industrie a baissé considérablement en 1975 (Graphique 5).

Il appert également que le bénéfice moyen sur l'équité (après impôts), en 1974, fluctua considérablement selon la grandeur de la compagnie: il fut très bas pour les petites compagnies, et très élevé pour les compagnies moyennes.

En 1974, le ratio de fonds de roulement de l'industrie des chaussures de caoutchouc était de 2,39. Cependant la liquidité de l'industrie se trouva plus ou moins compromise par le fait que les inventaires représentaient les deux tiers de l'actif à court terme. Cette industrie a atteint un rapport dettes/équité de 14% en 1974. Cependant le taux de ristourne sur l'investissement de 5,1% réduit les possibilités et l'attrait pour des emprunts additionnels.

<sup>6</sup> Source: Statistique Canada, Division des finances commerciales

	<i>Chaussures de caoutchouc</i>	<i>Chaussures de cuir</i>	<i>Fabrication totale</i>
Rapport du fonds de roulement	2,39	1,63	1,56
Rapport de liquidité	0,48	0,67	0,62
Ristourne sur l'investissement (%)	5,1	14,8	16,2
Salaires/Total des coûts (%)	40,4	35,2	20,7
Coûts des ventes/ventes (%)	86,3	80,2	77,6
Rapport dettes/équité (%)	14,0	15,7	24,3
<i>Bénéfice sur l'équité en 1974 (Après impôt)</i>			
<i>Grandeur de l'entreprise (actif)</i>		%	
Moins de \$1 million		12	
De \$1 million à \$5 millions		17	
Plus de \$5 millions		14	

Les méthodes de financement généralement utilisées par l'industrie du cuir naturel et synthétique sont intéressantes: une grande part du financement des immobilisations se fait par dépenses courantes plutôt que par capitalisation. La plus grande partie de la machinerie et de l'équipement de base est louée de fournisseurs importants; ceci réduit considérablement l'investissement de capital nécessaire à la compagnie. Les exigences de capital ne représentent donc pas une barrière importante à qui veut s'introduire dans l'industrie. Ceci permet aussi aux producteurs existants de se procurer de l'équipement de production plus avancé et plus efficace sans se voir forcés d'investir dans de l'équipement de base, ou de trouver de gros montants de capital.

## RELATIONS MAIN-D'OEUVRE/ ADMINISTRATION

Les relations main-d'oeuvre – administration au sein de l'industrie sont en général assez bonnes, et les grèves ne sont pas fréquentes. Les hauts taux de mobilité de la main-d'oeuvre (facteur commun dans les industries de fabrication légère) posent un grave problème dans l'industrie de la chaussure. Le professeur Portis,<sup>8</sup> dans une étude qu'il effectua en 1975, remarqua que, dans un échantillon de 25 usines, les taux de mobilité de la main-d'oeuvre s'étendaient entre 56% et 230%. À cause du haut taux de mobilité dans l'industrie, Portis a évalué le coût d'apprentissage à \$400 ou \$500 par employé ce qui représente un déboursé de \$100 000 ou plus par année pour une usine employant plus de 200 personnes. Selon Portis, le problème s'avère des plus graves dans les usines situées dans les grands centres urbains du Québec et de l'Ontario, à cause de la forte concurrence venant des autres employeurs. D'un autre côté, les usines situées dans de petites villes ayant un fort taux de chômage et un nombre restreint d'employeurs, ou dans les quartiers des grandes villes habités par des immigrants, semblent avoir moins de difficultés à attirer et garder leur main-d'oeuvre. La plupart des employés dont il est question dans cette étude quittèrent leur travail à cause de salaires peu élevés, de mauvaises conditions de travail, pour des raisons personnelles ou familiales.

## CAPACITÉ DE GESTION

En général, dans l'industrie canadienne de la chaussure, la gestion est très compétente lorsqu'il s'agit d'établir et d'exploiter une petite usine au sein d'une industrie dominée par des entrepreneurs. Mais les récents changements apparus dans l'industrie exigent des gestionnaires de la compétence dans tous les domaines fonctionnels des affaires. Malheureusement, les gérants-propriétaires de la plupart des petites firmes de l'industrie ne possèdent pas toutes les qualités administratives requises; de plus, ils éprouvent de la difficulté à attirer dans l'industrie des administrateurs possédant ces qualités. Les firmes à usines multiples ont eu bien moins de difficultés à trouver des administrateurs qualifiés et ont réussi d'autant mieux à maintenir leur position au sein de l'industrie.

<sup>7</sup> Source: Statistique Canada, Division des finances commerciales

<sup>8</sup> Source: Reducing Labour Turnover in the Canadian Shoe Industry by Bernard Portis – University of Waterloo.

## PERFORMANCE DE L'INDUSTRIE

L'historique de la performance de l'industrie de la chaussure peut se subdiviser, en trois périodes: 1968-1971, 1971-1975, et 1976 à aujourd'hui.

### 1968-1971

Durant cette période, l'industrie subit de fortes pressions concurrentielles de la part de la chaussure importée, laquelle s'accapara avec succès d'une plus grande part du marché canadien. Comme le montre le graphique 1, la chaussure importée augmenta sa part (en paires) de 38 à 49% du marché canadien. Au cours de cette période, la concurrence de l'importation se fit sentir surtout dans le secteur de la chaussure de cuir naturel et synthétique (voir graphique 2). En 1971, la part des fabricants canadiens de ce secteur diminua de 73,1% (en paires) et de 85,8% (en dollars) à 58,5% et 76,7% respectivement. Toutes les divisions principales de ce secteur du marché subirent la pression exercée par les importations; en effet, alors que chaque division maintenait sa proportion des expéditions totales canadiennes, celles-ci perdaient leurs parts du marché (voir graphiques 2 et 2A). Dans sa pénétration du marché canadien, l'importation semble s'être généralement concentrée sur le segment bas prix de chaque division du marché. Comme on peut voir au graphique 3, les prix à l'unité des importations, en pourcentage des prix à l'unité des expéditions canadiennes, ont diminué considérablement au cours de cette période, dans les deux secteurs principaux du marché, hommes/garçons et femmes/filleltes; on a également remarqué une légère diminution de ce pourcentage dans le secteur enfants/bébés. D'un autre côté, cependant, le sous-secteur de la chaussure de caoutchouc ne ressentit pour ainsi dire pas les effets de la pression exercée durant cette période; l'importation ne lui fit perdre qu'un 5,9% (en paires de chaussures) et 1,7% (en dollars) de sa part du marché.

La performance financière du sous-secteur de la chaussure de cuir naturel et synthétique figure au graphique 4. Malgré toutes les mesures prises, les bénéfices nets de l'industrie diminuèrent durant cette période; le rapport actif – passif diminua également, reflétant ainsi une diminution importante des dépenses de capital annuelles de l'industrie.

Pendant cette période, la productivité du sous-secteur de la chaussure de cuir naturel et synthétique est restée constante.

### 1971-1975

Dès 1971, les fabricants canadiens stabilisèrent leur part du marché total à environ 50% (mesurée en paires), les importations tenaient une part de 40% du marché du sous-secteur cuir naturel et synthétique, et de 66% du sous-secteur de la chaussure de caoutchouc. Mais pendant cette même période, les importations augmentèrent leur part du marché du cuir naturel et synthétique, mesurée en dollars, de 24% à 30%; le coût de la chaussure importée continuait donc à monter. Il est reconnu que durant cette période la qualité de la chaussure importée allait en s'améliorant.

Comme le prédisait la stabilité relative du marché, la performance financière du sous-secteur cuir naturel et synthétique de l'industrie se stabilisa aussi, puis commença à s'améliorer; on remarquera ces faits sur le graphique 4. En 1974, les dépenses capitales et de réparation de l'industrie augmentèrent aussi considérablement; ce niveau d'augmentation se maintient en 1975 et 1976 (voir tableau No. 3). Cette même période vit même un certain gain marginal de la productivité de la main-d'oeuvre.

### 1976 à aujourd'hui

La situation stabilisée du secteur cuir naturel et synthétique du marché canadien de la chaussure changea après 1975. L'année 1976 vit une hausse très forte des importations: 46% de plus qu'en 1975 (de 27,4 millions de paires à 39,9 millions), pendant ce temps, la production canadienne n'augmenta que de 5% (de 40,3 millions de paires à 42,2 millions). Les exportations de chaussures canadiennes augmentèrent de 1,6 million de paires à 2 millions.

La hausse importante des importations de chaussure de cuir naturel et synthétique réduisit la part du marché de ce segment de l'industrie de 59% à 50%.

# IMPLICATION DU GOUVERNEMENT DANS L'INDUSTRIE

## 1972-1975

D'après les statistiques, la situation de l'industrie canadienne de la chaussure, entre 1972 et 1974, était relativement stable; mais il régnait dans l'industrie une atmosphère d'incertitude quant à son avenir. Ce climat provint en grande partie de la publication des conclusions d'une enquête du Tribunal anti-dumping, lequel révélait qu'il n'avait pas trouvé de relation de cause à effet entre les importations et la situation difficile de l'industrie. L'industrie ne s'attendait pas à ces conclusions, que d'ailleurs elle rejetait. Dans ces circonstances, le gouvernement d'alors jugea bon d'instaurer un programme visant à aider l'industrie à résoudre ses difficultés structurelles et autres, pour lui permettre ainsi d'être plus concurrentielle sur la place du marché canadien.

Après délibération entre l'industrie et les gouvernements provinciaux, on instaura une stratégie du secteur des industries de la chaussure et de la tannerie, qui entra en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1974. À l'époque, cette stratégie se limitait au secteur de la chaussure de cuir naturel et synthétique; on l'étendit au secteur de la chaussure de caoutchouc en août 1975.

Certains éléments de cette stratégie ne seront maintenus que jusqu'en décembre 1978. Elle vise à créer un climat au sein duquel les industries pourront retrouver confiance et prendre les mesures nécessaires à affronter la concurrence internationale sur le marché canadien.

La stratégie se compose de 13 mesures et programmes intégrés, regroupés en trois activités principales: Amélioration de la productivité, Pratique de commercialisation, Politique commerciale.

L'implantation des différents éléments de la stratégie s'effectue selon l'horaire prévu; l'industrie a très bien réagi aux mesures et programmes spécifiques (Appendice I).

## 1976 à aujourd'hui

Les années qui suivirent la publication de la Stratégie de la chaussure marquèrent le retour d'un climat de stabilité au sein de l'industrie. Les investissements de capitaux augmentèrent considérablement; l'implantation de la stratégie respectait l'horaire prévu. Cependant, à la fin de 1976, le Conseil des ministres, à la suite d'une demande de l'industrie et en raison de l'afflux d'importations à bon marché de chaussures de cuir naturel ou synthétique, décréta que le Tribunal anti-dumping entreprenne immédiatement une enquête en vertu de l'article 16.1 de la Loi Anti-dumping afin de déterminer si l'importation de chaussures de toutes sortes autres que les chaussures composées principalement de caoutchouc ou de toile cause ou menace de causer un tort sensible et immédiat à la production canadienne. Le rapport final a été déposé en septembre 1977. Le Tribunal y a conclu que "des chaussures de tous genres et de tous les secteurs de la production autres que les chaussures composées principalement de caoutchouc ou toile sont importées et sont susceptibles d'être importées au Canada à des prix, en quantités et dans des conditions tels qu'ils causent ou menacent de causer un tort sensible à la production canadienne de marchandises semblables ou directement concurrentielles". Le 1<sup>er</sup> décembre 1977, le gouvernement imposa un contingent global sur l'importation de la plupart des sortes de chaussures pour une période de trois ans laquelle permettra à l'industrie de renforcer sa position concurrentielle.

## **OBJECTIF**

La Stratégie des industries de la chaussure et de la tannerie a pour objectif principal de fournir à l'industrie un cadre lui permettant de retrouver confiance et d'accélérer la prise des mesures nécessaires qui, à court et à moyen terme, lui permettront d'affronter la concurrence internationale sur le marché canadien à l'aide de la protection normale tarifaire. On s'attend à ce que la mise en vigueur de cette stratégie amène une augmentation de 30% de la productivité et qu'elle fasse plus que doubler le volume des exportations; et diminuer de 6% la part du marché canadien détenue par les importations, qu'elle conduise à une concentration de l'industrie qui permettra de diminuer le nombre d'établissements de 15% et le nombre de firmes de 25%. La stratégie a été rendue publique en 1973, et elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1974. Certains de ses éléments ne seront maintenus que jusqu'en décembre 1978.

## **STRATÉGIE**

La stratégie se compose de 13 mesures et programmes intégrés, regroupés en trois activités principales: Amélioration de la productivité. Pratiques de commercialisation, et Politique commerciale.

### **Amélioration de la productivité**

- i Les éléments principaux de cette activité sont les suivants: Le Programme d'ajustement des industries de la chaussure et de la tannerie, offrant aux compagnies, sous forme d'octrois, jusqu'à 80% du coût d'étude et d'implantation des mesures de restructuration de leur exploitation. Ce programme prévoit également des prêts directs.
- ii Le Programme de prestations d'aide à l'ajustement des travailleurs déplacés, du ministère du Travail, devant servir à aider les travailleurs déplacés à trouver un autre emploi lors de la rationalisation et la restructuration de l'industrie.
- iii Les Programmes de développement de la main-d'oeuvre, visant à rehausser au sein de l'industrie le niveau de l'administration et la compétence des opérateurs. Ces programmes se composent de cours et de séminaires sur la gestion, ainsi que de l'octroi de bourses d'études à des centres internationaux de formation en gestion. Le programme de développement de la compétence des opérateurs se fera par l'amélioration des installations de formation des principaux centres de production de la chaussure.
- iv La publication de comparaisons d'indices et de rapports clé sur les résultats des différentes firmes, pour permettre à chacune d'elles d'évaluer ses propres résultats par rapport au reste de l'industrie canadienne.
- v L'établissement d'un Centre de développement et de la productivité, qui offrira ses services dans différents domaines (tels que le génie industriel, la gestion des finances, etc.), pour permettre aux firmes participantes de profiter au maximum des sciences modernes de la gestion.

### **Pratiques de commercialisation**

Cette activité se compose des éléments suivants:

- vi L'établissement d'un centre de design et de couleur pour les industries de la chaussure et de la tannerie, afin de permettre aux firmes de mieux prévoir et coordonner les tendances de style et de couleur de la chaussure.
- vii L'octroi de bourses en design afin d'améliorer les capacités de création au sein de l'industrie. Ces bourses sont offertes aussi bien aux futurs designers qu'aux designers expérimentés de la chaussure, afin de leur permettre d'étudier dans des écoles spécialisées.
- viii L'amélioration de l'information sur les marchés destinée à l'industrie et au gouvernement, grâce à:
  - Un examen complet du système gouvernemental d'information statistique
  - Une étude visant à fournir des renseignements sur le comportement et l'attitude des consommateurs.
  - Des études de marché visant à de nouvelles possibilités pour les industries de la chaussure et de la tannerie.
- ix L'aide soutenue au programme de mise en valeur de l'image de l'industrie grâce à une assistance financière consacrée aux foires et à la promotion de créations canadiennes.

- x L'assistance à l'exportation par:
  - Assistance financière à l'Exposition internationale annuelle de la chaussure à Montréal, et l'Exposition internationale d'automne et d'hiver de la chaussure.
  - Des missions de ventes de cuir canadien aux marchés internationaux intéressés.
  - L'établissement dans l'industrie de consortiums de ventes et d'exportations.

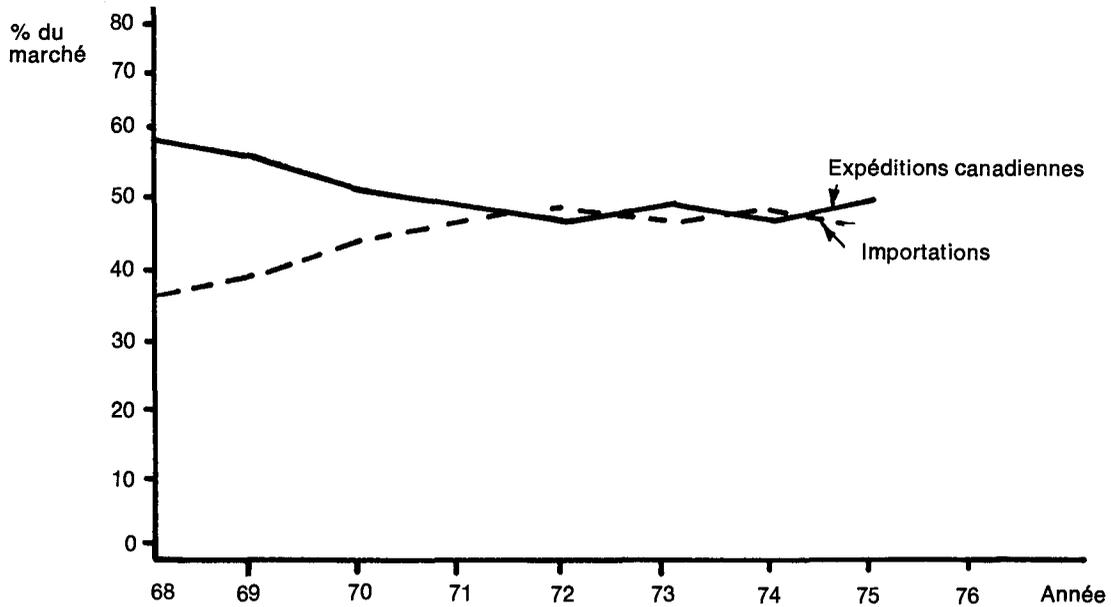
### **Politique commerciale**

La Politique commerciale de la stratégie regroupe les activités suivantes:

- xi L'exclusion du secteur de la chaussure de cuir du système généralisé des préférences. C'est-à-dire que les pays en voie de développement ne faisant pas partie du Commonwealth ne seront pas admis au plus bas du taux préférentiel britannique courant ou des taux qui sont d'un tiers plus bas que les taux de la nation la plus favorisée.
- xii Une étude continue de la structure des tarifs visant à déterminer s'il est possible de réduire les coûts de revient en réduisant les tarifs, tenant compte de l'intérêt des parties concernées.
- xiii Le maintien de la méthode normale de protection contre la concurrence préjudiciable des importations prévue aux termes de la Loi sur les douanes et des lois anti-dumping.

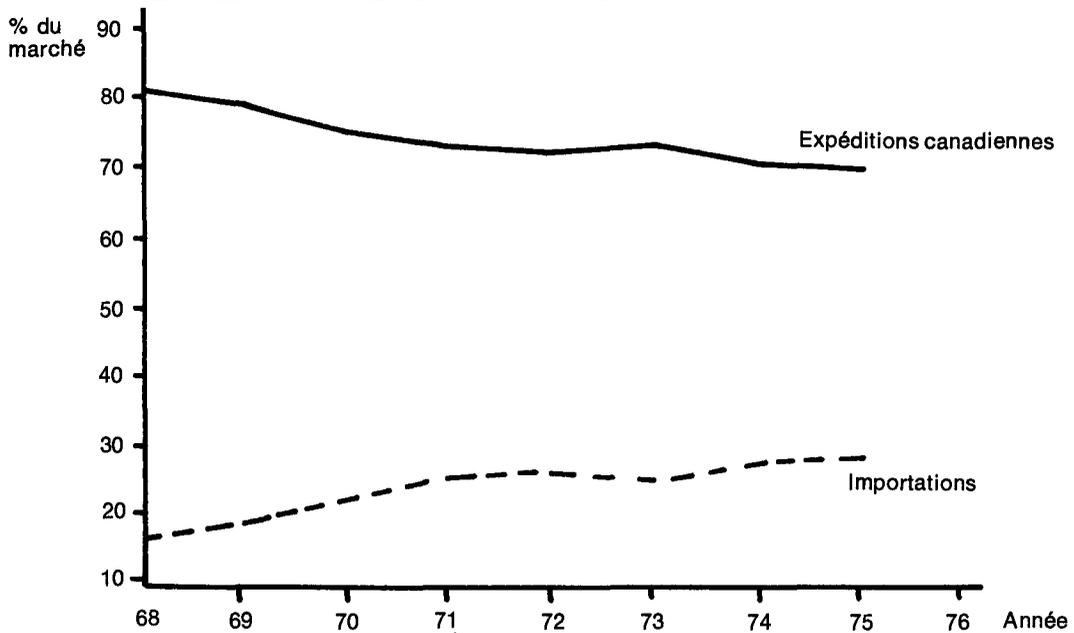
## GRAPHIQUE 1

### MARCHÉ CANADIEN DE LA CHAUSSURE — PAIRES — 1968-1975 POURCENTAGE DU MARCHÉ DESSERVI PAR LES IMPORTATIONS ET LES EXPÉDITIONS CANADIENNES\*



## GRAPHIQUE 1A

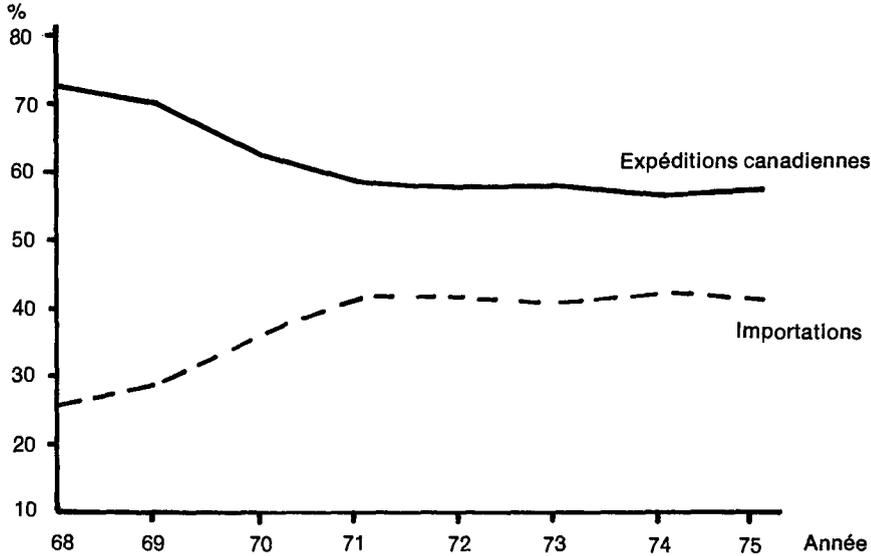
### MARCHÉ CANADIEN DE LA CHAUSSURE — VALEUR EN DOLLARS — 1968-1975 POURCENTAGE DU MARCHÉ DESSERVI PAR LES IMPORTATIONS ET LES EXPÉDITIONS CANADIENNES\*



\*Source: Statistique Canada, Catalogue No. 33-203, 33-206, 65-004, et 65-007

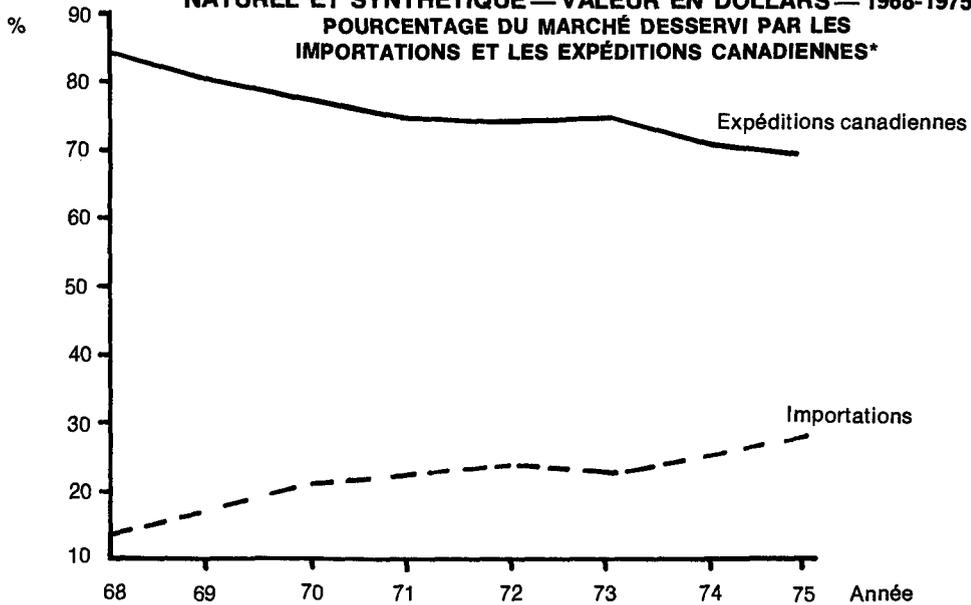
**GRAPHIQUE 2**

**MARCHÉ CANADIEN DE LA CHAUSSURE DE CUIR NATUREL ET SYNTHÉTIQUE — PAIRES — 1968-1975  
POURCENTAGE DU MARCHÉ DESSERVI PAR LES IMPORTATIONS ET LES EXPÉDITIONS CANADIENNES\***



**GRAPHIQUE 2A**

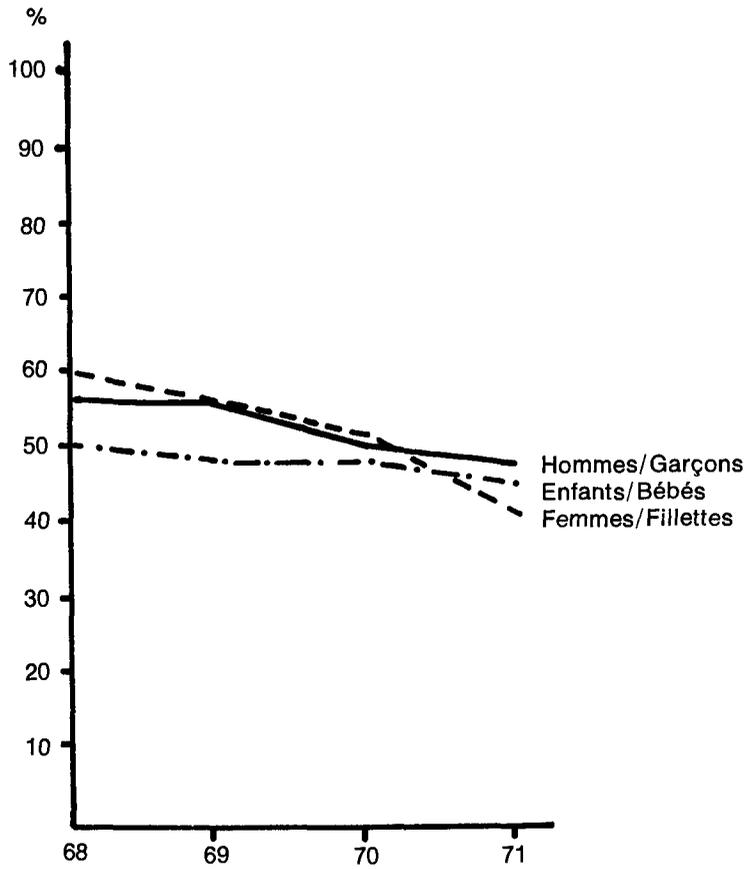
**MARCHÉ CANADIEN DE LA CHAUSSURE DE CUIR  
NATUREL ET SYNTHÉTIQUE — VALEUR EN DOLLARS — 1968-1975  
POURCENTAGE DU MARCHÉ DESSERVI PAR LES  
IMPORTATIONS ET LES EXPÉDITIONS CANADIENNES\***



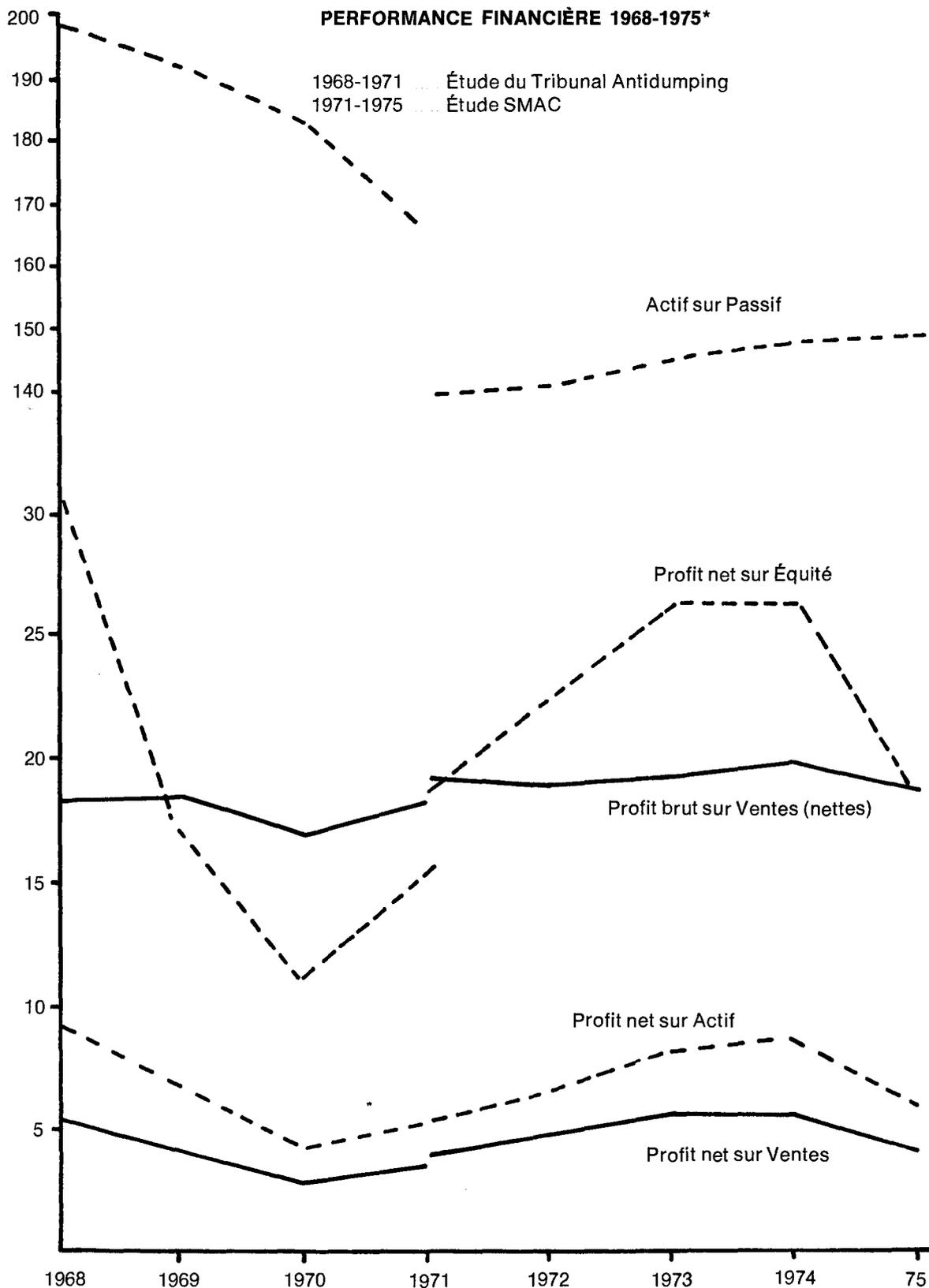
\*Source: Statistique Canada, Catalogue No. 33-203, 65-004, 65-007

### GRAPHIQUE 3

MARCHÉ CANADIEN DE LA CHAUSSURE DE CUIR NATUREL ET SYNTHÉTIQUE — 1968-1971  
PRIX À L'UNITÉ DES IMPORTATIONS EN % DU PRIX À L'UNITÉ DES EXPÉDITIONS CANADIENNES

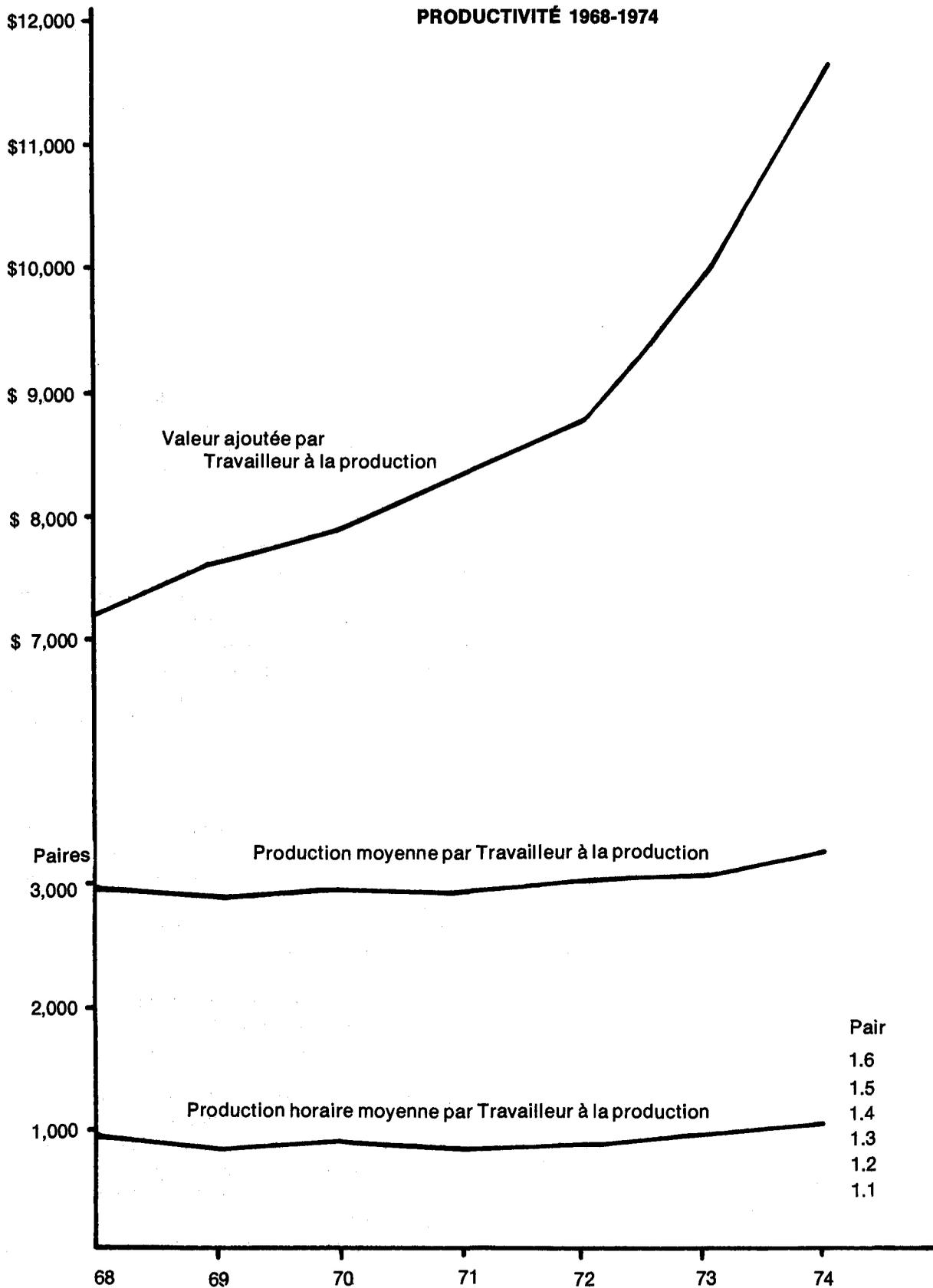


**GRAPHIQUE 4**  
**INDUSTRIE CANADIENNE DE LA CHAUSSURE — SOUS-SECTEUR DU CUIR**  
**NATUREL ET SYNTHÉTIQUE**  
**PERFORMANCE FINANCIÈRE 1968-1975\***



\* Sources: 1968-1971 — Étude du Tribunal Antidumping  
 1972-1975 — Étude SMAC sur 24 compagnies

**GRAPHIQUE 5**  
**INDUSTRIE CANADIENNE DE LA CHAUSSURE — SOUS-SECTEUR DU CUIR**  
**NATUREL ET SYNTHÉTIQUE**  
**PRODUCTIVITÉ 1968-1974**



**Tableau 1**  
**Fabriques de souliers (CAE 174)**  
**Canada**  
**Nombre d'établissements par nombre d'employés**

Nombre d'employés	Année					
	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Moins de 49	94	88	83	77	76	78
50 - 99	36	35	35	33	27	35
100 - 199	44	44	42	40	40	32
200 - 499	29*	22*	23*	21*	21*	18
Plus de 500						4
Total	203	189	183	171	164	167

**Répartition des établissements (en %) par nombre d'employés par rapport au nombre total d'établissements**

Nombre d'employés	Année					
	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Moins de 49	46,3	46,6	45,4	45,0	46,3	46,7
50 - 99	17,7	18,5	19,1	19,3	16,5	20,9
100 - 199	21,7	23,3	22,9	23,4	23,4	19,2
200 - 499	14,3*	11,6*	12,6*	12,3*	12,8*	10,8
Plus de 500						2,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

\* Groupe de taille de 200 employés et plus

Source: Statistique Canada, Catalogue No. 31-210, Industries canadiennes de la fabrication: Type d'organisation et taille de l'établissement

**Tableau 2**  
**Marché canadien de la chaussure de cuir naturel et synthétique paires – 1968/1975**  
**Distribution des expéditions canadiennes par secteur du marché (%)**

Secteur du marché	Année							
	68	69	70	71	72	73	74	75
Hommes/Garçons	23	25	26	26	27	28	32	32
Femmes/Fillettes	51	51	51	51	47	46	45	45
Enfants/Bébés	8	8	8	7	8	6	7	7
D'athlétisme/Spéciales	10	10	10	8	6	16	12	11
Pantoufles/D'intérieur	7	7	5	7	13	3	3	5

\* Sources: Statistique Canada, Catalogues No. : 33-203, 65-004, 65-007, Industrie et Commerce

**Tableau 2A****Marché canadien de la chaussure de cuir naturel et synthétique paires – 1968/1975****Expéditions canadiennes par secteur du marché en pourcentage de l'ensemble du secteur du marché\***

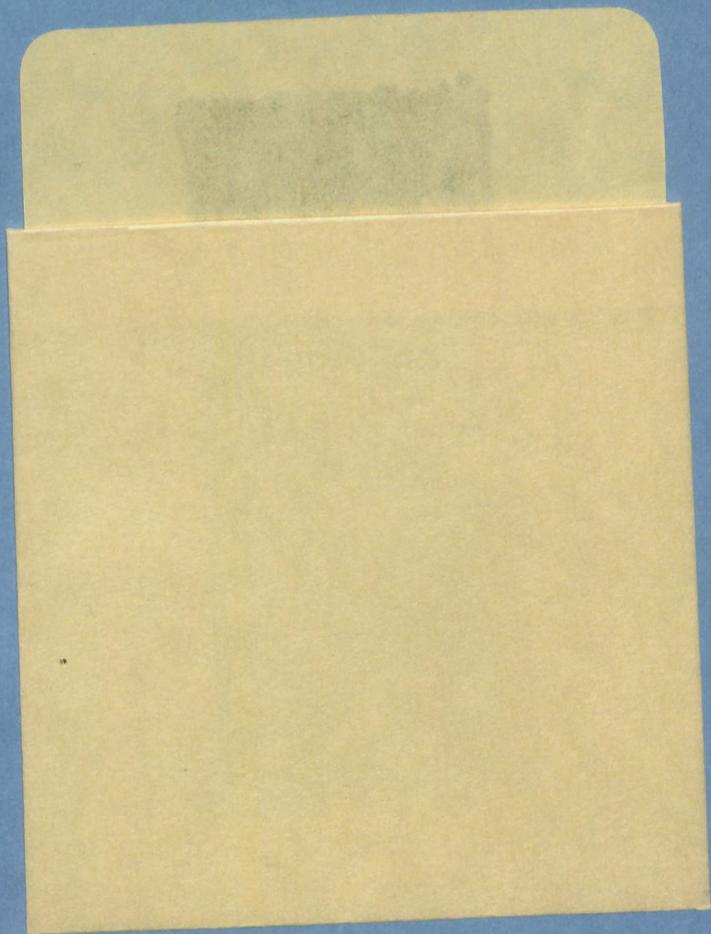
Secteur du marché	Année							
	68	69	70	71	72	73	74	75
Hommes/Garçons	80,4	76,6	71,2	70,3	68,8	68,6	67,2	67,1
Femmes/Fillettes	82,1	77,0	70,5	65,3	60,9	64,3	61,4	61,9
Enfants/Bébés	77,8	73,7	64,8	59,5	57,1	60,3	53,9	57,6
D'athlétisme/Spéciales	80,9	72,6	57,1	42,9	31,8	61,0	51,8	46,0
Pantoufles/D'intérieur	33,2	38,0	29,2	29,3	48,1	17,5	16,7	27,0

\*Sources: Statistique Canada, Catalogues No. 33-203, 65-004, 65-007 Industrie et Commerce

**Tableau 3****Dépenses capitales et de réparation****Fabriques de souliers 1967-1976 (millions de \$)**

	Capital	Réparation	Total
1967	3,6	2,4	6,0
1968	4,6	2,7	7,3
1969	3,2	2,7	5,9
1970	3,0	2,3	5,3
1971	2,5	2,9	5,4
1972	3,4	3,0	6,4
1973	4,9	2,7	7,6
1974	8,0	3,5	11,5
1975	8,5 (P)	3,4 (P)	11,9 (P)
1976	7,3 (I)	3,5 (I)	10,8 (I)

Source: Statistique Canada



INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA



43421

ON PEUT SE PROCURER D'AUTRES COPIES DE CE RAPPORT  
EN EN FAISANT LA DEMANDE À:  
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES  
DIVISION DE L'IMPRESSION ET DE LA DISTRIBUTION  
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE  
OTTAWA, CANADA, K1A 0H5

ALSO PUBLISHED IN ENGLISH